

Université de Montréal

Appropriations de l'espace urbain : études de pratiques citoyennes à Montréal

Par

Lena PAYEN

Faculté de l'aménagement

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Maître en sciences appliquées (M.Sc.A)
en aménagement, option « Design et complexité ».

Juin 2018

© Lena, Payen 2018

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé :

Appropriations de l'espace urbain : études de pratiques citoyennes à Montréal

Présenté par :

Léna Payen

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Marie-Josèphe Vallée, présidente du jury

Tatjana Leblanc, directrice de recherche

Rabah Bousbaci, membre du jury

Résumé

Depuis quelques années, nous observons de nouvelles façons de penser et d'habiter la ville. Les citoyens cherchent à s'impliquer dans la construction de leur ville, de leur quartier et de leur environnement quotidien. Ce changement de pratiques et de mentalités peut s'expliquer par une nouvelle idéologie de l'action qui impacte toutes les sphères de notre société. Les citoyens cherchent de plus en plus à s'investir et ils le font à travers des actions directes et non plus par adhésion idéologique.

Au niveau du design urbain, ceci se traduit en comités citoyens, en consultations publiques, ou encore en actions concrètes, organisées ou non, qui, par leur présence affectent, transforment, et/ou améliorent l'espace urbain. En effet, par leurs diverses actions, les citoyens développent le champ des possibles de l'espace urbain. Il nous faut prendre en compte ces actions, les analyser et les comprendre afin de développer de nouvelles perspectives pour l'aménagement urbain.

Les initiatives citoyennes sont motivées par une volonté d'améliorer le cadre de vie, de le rendre plus convivial, sécuritaire et attrayant. Il est cependant nécessaire de mettre l'expérience citoyenne en perspective avec des enjeux, comme l'accessibilité universelle, le partage, la cohabitation et la gestion de l'espace public, afin d'améliorer le quotidien de l'ensemble des usagers dans leur diversité, et ce de manière durable.

En partant du postulat que les appropriations de l'espace urbain par les habitants participent à l'amélioration de la vie urbaine et au développement personnel de l'individu nous aimerions comprendre comment faciliter, encadrer et accompagner ces actions.

Afin de répondre à cette problématique, il faut se demander dans quel contexte ces appropriations de l'espace public apparaissent-elles ? Comment affectent-elles le paysage urbain ? Quel rôle jouent les pouvoirs publics ? Peut-on et devrait-on les encourager ?

Pour cela, nous avons dans un premier temps revu la littérature et les publications médiatiques traitant des appropriations citoyennes à Montréal et ailleurs dans le monde. Puis, en nous référant aux études de Jan Gehl sur la ville à l'échelle humaine et au concept de rue vivante de Nicolas Soulier, nous avons identifié et répertorié les appropriations de l'espace public existantes dans le quartier de Villeray, à Montréal. Nous avons étudié la

topographie de l'espace urbain pour comprendre les conditions qui favorisent l'apparition, ou non, de ces appropriations. Enfin, nous avons étudié l'espace urbain à travers le prisme des critères de Allan B. Jacobs quant aux rues exceptionnelles.

Dans un deuxième temps, nous nous sommes intéressés au cadre réglementaire qui entoure, limite ou encourage ces pratiques. En consultant les pouvoirs publics, responsables du bon fonctionnement de l'espace urbain, nous avons pu comprendre les enjeux des gestes posés par les citoyens. Enfin, au regard des travaux de Merleau-Ponty sur l'expérience nous avons étudié l'impact de ces appropriations sur notre expérience personnelle et notre perception de l'espace urbain.

L'étude montre la présence croissante d'initiatives citoyennes dans l'espace urbain et soulève le manque d'encadrement et le dénuement des pouvoirs publics face à ces pratiques. La recherche nous a permis d'émettre des recommandations quant aux solutions à mettre en place pour faciliter, encadrer et accompagner les initiatives citoyennes d'appropriation des espaces urbains.

Par cette recherche, nous présentons un éclaircissement sur des pratiques parfois méconnues ou sous-estimées et le rôle du design en tant que facilitateur de l'implication citoyenne.

Mots-clés : aménagement, design, appropriation, initiative citoyenne, vie urbaine, espace urbain, espace public.

Abstract

For several years we have been able to observe new ways of thinking and living in the city. Citizens now want to get involved in developing their city, their neighborhood, and defining their every-day-life. This change in practices and mentalities can be explained by a new « action-driven» ideology that impacts all spheres of our society. Residents try more and more to get involved through direct actions rather than adhering to an ideology.

In terms of urban design, citizen involvement translates into committees, public consultations, or concrete actions, organized or not, which by their existence affect, transform, and / or improve the urban space. Indeed, citizens, by their various actions, develop new possibilities for the urban space. We must therefore take into consideration these actions, to analyze and understand them, in order to develop new perspectives for the urban planning.

Citizen's initiatives are motivated by a willingness to improve the living environment, to make it friendlier, safer and more attractive. However, it is also necessary to look beyond user experiences and take into account issues such as universal accessibility, sharing and cohabitation, and the management of the public place, in order to improve the everyday life of all the users in their diversity, and this in a sustainable way.

Considering that the appropriations of the urban space by the inhabitants help improvement of the urban life and the personal development of the individual, we would like to understand **how to facilitate, to regulate and to support these actions.** In order to find an answer to this question, we need to examine the context in which these appropriations of the public space appear. How do they affect the urban landscape? What role do the public authorities play? Can we, and should we, encourage them?

For that purpose, we first reviewed literature and media coverage about citizen's appropriations in Montreal and in the world. Then, by referring to the studies of Jan Gehl on urban design at a "human scale" and Nicolas Soulier's concept on "living" streets, we were able to identify and catalogue the existing appropriations in the district of Villeray, in Montreal. We studied the topography of the urban space, which allowed us to understand

the conditions that encourage or discourage appropriations of public space. Finally, we studied the urban space through the prism of Allan B. Jacobs's criteria that define great streets.

Secondly, we were interested in the regulatory framework that governs, limits or encourages these practices. By consulting the public authorities, responsible for the proper functioning of the urban space, we have been able to better understand the issues of the actions taken by the citizens. Finally, the works of Merleau-Ponty helped us to interpret our experience and the impact of these appropriations on our perception of urban space.

The study confirms the growing presence of citizen's initiatives in the urban space and raises awareness about the lack of supervision and the destitution of public authorities about these practices. The research allowed us to make some recommendations that could help facilitate, regulate and to support the citizens initiatives in urban space.

Through this research we present a clarification of practices, which are sometimes unknown or underestimated, by proposing a design point of view facilitating citizen involvement.

Keywords: planning, design, appropriation, citizen initiative, urban life, urban space, public space.

Table des matières

1	Introduction	1
2	Mise en contexte	5
2.1	Villes	5
2.2	Société	6
2.3	Nouvelles pratiques dans l'espace urbain	8
2.4	Les initiatives à Montréal	12
2.5	Les appropriations et la presse	15
3	Question de recherche	21
4	Cadre théorique	26
4.1	L'importance des rues « vivantes »	26
4.2	La qualité de la rue	29
4.3	La participation et l'appropriation	33
4.4	Le processus de conception et le processus d'appropriation	35
4.5	L'apport de la phénoménologie	38
5	Méthodologie	42
6	Portrait du lieu étudié	46
6.1	Historique	46
6.2	Utilisation du sol	49
6.3	Socio démographie	51
7	Données observées	57
7.1	Appropriations existantes	57
7.1.1	Inventaire et catégorisation	57
7.1.2	L'appropriation est une extension du domaine privé	65

7.1.3	Sensibilité du lieu	67
7.2	Typomorphologie	68
7.2.1	Les rues « dynamiques ».....	69
7.2.2	Les rues « stériles ».....	73
7.2.3	L'exception qui confirme la règle ?.....	76
7.3	Matériaux	77
8	Tensions, le point de vue des pouvoirs publics	80
8.1	Le discours politique	80
8.2	Les réglementations en place	81
8.3	Pour l'avenir	84
9	Discussions.....	86
9.1	L'appropriation de l'espace, un phénomène contagieux	86
9.2	L'appropriation favorise le développement personnel de l'individu	86
9.3	L'initiative citoyenne, un phénomène de société.....	88
10	Recommandations pour des espaces urbains favorables à l'appropriation	90
10.1	Faciliter	90
10.2	Encadrer.....	94
10.3	Accompagner.....	95
11	Limites de l'étude et ouvertures.....	97
11.1	Une analyse ponctuelle	97
11.2	Des limites floues.....	98
11.3	Un contexte spécifique.....	99
12	Conclusion.....	101

Liste des figures

Figure 1: Chair Bombing à Brooklyn. Crédits : DoTank, 2011	9
Figure 2 Animation d'un banc à Amsterdam. Crédits photo : Bankjes Collectief.....	10
Figure 3. Appropriation d'une place de place de parking à Montréal lors du Park(ing) Day. Crédits photo : Nadim Tadjine pour le CRE Montréal, 2017	11
Figure 4. Le radeau de la méduse, un projet soutenu par Transforme Ta Ville. Crédits photo : Centre d'écologie urbaine de Montréal, 2014.....	13
Figure 5. Aperçu du site internet "faites comme chez vous"	14
Figure 6. Aperçu d'un article sur le site internet du journal le Huffingpost Québec.	15
Figure 7. Aperçu d'un article sur le site internet du journal le 24h.....	16
Figure 8. Aperçu d'un article sur le site internet du journal Novæ	17
Figure 9. Aperçu d'un article sur le site internet de Culture Montréal	18
Figure 10. Aperçu d'un article sur le site internet d'Intramuros	20
Figure 11 : Place des festivals, Montréal. Crédits photos : Panoramio, Google maps, 2013	27
Figure 12 : Vue de l'église St-Edouard et d'une partie du boulevard St-Denis le 16 mai 1896. Crédits photo : Bibliothèque et Archives nationales du Québec.	46
Figure 13 : Employés italo-montréalais des chemins de fer CNR en 1953. Crédits photo : Héritage Montréal.....	48
Figure 14 : Localisation de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel- Parc-Extension dans l'agglomération de Montréal.....	49
Figure 15 : Le patrimoine bâti de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Plan d'urbanisme de Montréal	51
Figure 16 : Densité de population du district de Villeray. Atlas sociodémographique, Montréal en statistiques, juin 2014.....	55
Figure 17 : Concentration des 25-64 ans. Atlas sociodémographique, Montréal en statistiques, juin 2014.....	55
Figure 18 : Revenu moyen des ménages. Atlas sociodémographique, Montréal en statistiques, Juin 2014.....	56
Figure 19 : Illustration - Catégories d'appropriations. Lena Payen, 2017	57

Figure 20 : Catégories d'appropriations. Lena Payen, 2017	58
Figure 21 : Échantillon représentatif de la catégorie « Verdissement ». Photos : Lena Payen, 2016	60
Figure 22 : Échantillon représentatif de la catégorie « Mobilier ». Photos : Lena Payen, 2016	61
Figure 23 : Échantillon représentatif de la catégorie "Art". Photos : Lena Payen, 2016.....	62
Figure 24 : Échantillon représentatif de la catégorie « Information ». Photos : Lena Payen, 2016	63
Figure 25 : Illustration – Répartition des appropriations. Lena Payen, 2017	64
Figure 26 : Carte des appropriations. Lena Payen, 2017	64
Figure 27 : Installation de mobilier de jardin sur la rue Casgrain. Photo : Lena Payen, 2016	66
Figure 28 : Le mange-trottoir. Photo : Lena Payen, 2016.....	67
Figure 29 : Arrivée sur le boulevard Crémazie. Photo : Lena Payen, 2016.....	68
Figure 30 : Carte des appropriations - les rues dynamiques. Lena Payen, 2017.....	70
Figure 31 : Schéma d'une rue dynamique. Lena Payen, 2017.....	70
Figure 32 : Exemple d'une rue dynamique : la rue Casgrain. Photo : Lena Payen, 2016	72
Figure 33 : Carte des appropriations - les rues stériles. Lena Payen, 2017.....	73
Figure 34 : Nouveau bâtiment sur la rue Lajeunesse. Photo : Lena Payen, 2016	74
Figure 35 : Densité de population dans Villeray. Atlas sociodémographique, Montréal en statistiques, juin 2014.....	75
Figure 36 : Carte des appropriations. Lena Payen, 2017	75
Figure 37 : La rue Saint-Gérard. Photo : Lena Payen, 2016	76
Figure 38 : Schéma de la rue Saint-Gérard. Lena Payen, 2017.....	77
Figure 39 : Aménagement endommagé par les travaux de déneigement. Photo : Lena Payen, 2017.....	79
Figure 40 : Le mange-trottoir. Photo : Lena Payen, 2016.....	82
Figure 41 : Rue Drolet - Été 2017. Photo : Lena Payen	84
Figure 42 : Rue Drolet -Automne 2016. Photo : Lena Payen	84
Figure 43 : Rencontres de riverains devant un café ayant installé du mobilier sur la rue. Photo : Lena Payen, 2016	87

Figure 44 : Schéma: Le cercle vertueux de l'implication citoyenne. Lena Payen, 2017	88
Figure 45 : Photo d'une entrée remarquable. Lena Payen, 2016.....	99

Liste des tableaux

Tableau I : Population totale et groupes d'âges. District de Villeray, Montréal en statistiques, novembre 2014	51
Tableau II : Ménages et familles. District de Villeray, Montréal en statistiques, novembre 2014	52
Tableau III Logement. District de Villeray, Montréal en statistiques, novembre 2014.....	52
Tableau IV : Immigration et minorité visibles. District de Villeray, Montréal en statistiques, novembre 2014.....	53
Tableau V : Mobilité. District de Villeray, Montréal en statistiques, novembre 2014	54
Tableau VI : Scolarité et domaines d'études. District de Villeray, Montréal en statistiques, novembre 2014.....	54

Liste des sigles et abréviations

DSP : Direction de la santé publique

CEUM : Centre d'écologie urbaine de Montréal

1 Introduction

Connaissez-vous Villeray ? Si ce n'est pas le cas, je vous invite à venir découvrir ce charmant quartier résidentiel, situé non loin du cœur de Montréal, juste à la bonne distance pour être indépendant dans son fonctionnement sans être excentré du centre-ville. Suffisamment loin pour avoir une identité propre et arborer fièrement ses petits commerces locaux, et suffisamment proche pour être animé par cette vie propre au centre-ville.

Vous pourrez, au hasard de ses rues calmes, apprécier les interventions des citoyens qui font de ce quartier un lieu unique. Vous pourrez y voir des plantations chatoyantes, ou encore en levant les yeux, apercevoir une œuvre d'art. Mais sans doute ne verrez-vous pas les mêmes que moi, car c'est dans le caractère éphémère de ces actions que réside la magie du lieu.

Au détour d'une rue peut-être vous demanderez-vous ce qui fait la particularité de ce quartier. Pourquoi ici la vie s'épanouit-elle quand ailleurs la ville semble stérile ? Doit-on cela à la population locale ? Est-ce une question d'architecture, d'urbanisme, une affaire de législation, ou bien un héritage historique ? Quels sont les codes qui sous-tendent nos sociétés et nos villes, à quel moment un citoyen décide-t-il d'aménager son habitat, l'espace urbain, ou au contraire, se refuse-t-il le droit d'agir dans l'espace public ?

Dans nos sociétés, très majoritairement urbaines, la possibilité d'intervenir sur notre environnement proche est extrêmement réduite, voire inexistante, allant à l'encontre de notre tendance naturelle à aménager et personnaliser notre milieu de vie. Il est aujourd'hui

nécessaire de repenser l'espace urbain en matière d'échange et d'activités plutôt que de le réduire à des fonctions de circulation et de service (Gehl, 2012).

L'homme a une tendance naturelle à façonner son environnement, mais dans les villes occidentales, la marge de manœuvre des habitants est faible, les domaines du privé et du public sont clairement définis et peu perméables entre eux. L'espace public est conçu pour être fonctionnel et l'expression personnelle est limitée à l'espace privé. Cependant, il semble que des préoccupations concernant la protection de l'environnement, la fortification des interactions sociales, le développement des transports doux et collectifs, la priorité à l'humain et à la sécurité émergent au sein de la société et trouvent une résonance particulière dans nos villes.

On observe depuis une dizaine d'années (Soulier, 2012), une recrudescence de l'investissement citoyen. Dans les sociétés occidentales, on remarque une volonté de faire soi-même les choses, de retrouver un pouvoir d'agir citoyen. Cette volonté d'action s'accompagne généralement d'un besoin de reconnexion avec le réel, de retour à la nature, à la terre. On veut être plus autonome, plus indépendant, faire pousser nos légumes, être en contact avec des animaux, aller au travail à pied et partager avec son voisin.

Un marqueur, particulièrement frappant à Montréal, de ces nouvelles tendances est l'appropriation de l'espace public par les citoyens. Il s'agit des ruelles que l'on verdit afin d'en faire un espace de vie partagé entre voisins, de carrés d'arbres fleuris par les propriétaires des immeubles avoisinants, d'espaces vacants occupés et transfigurés par des collectifs de citoyens, etc. Les actions, citées ci-dessus, sont portées aussi bien par des citoyens que des organismes privés ou encore des collectivités publiques. Cependant dans le cadre de la recherche, nous avons choisi de nous intéresser uniquement aux actions

portées par les citoyens eux-mêmes. De cette façon, nous portons un regard direct sur ce que font les citoyens afin de mieux comprendre leurs envies et leurs besoins.

Ces actions soulèvent des questionnements sur les pratiques des citoyens dans l'espace urbain et la possibilité d'initiative. En étudiant les actions des citoyens, nous nous intéressons aux pratiques qui ont lieu dans l'espace urbain. Il est essentiel d'observer ce qu'il se passe, ce qui existe, ce que les gens font et la façon dont ils transforment l'espace urbain afin d'améliorer la connaissance de la réalité urbaine et alimenter la pratique des professionnels de l'aménagement. Dans son livre *Le droit à la ville*, Henri Lefebvre (2009) affirme :

« Qu'inversement la connaissance de la réalité urbaine puisse porter sur du possible (ou des possibilités) et non seulement sur de l'accompli ou du passé, cela ne fait aucun doute » (Lefebvre, 2009, p.45)

Les citoyens, par leurs actions, développent le champ des possibles de l'espace urbain. Il nous faut prendre en compte les actions des citoyens, les analyser et les comprendre afin de développer de nouvelles perspectives pour l'aménagement de l'urbain.

Le développement de ces initiatives citoyennes soulève également des questions d'ordre sociétales et politiques. En parallèle de ces actions et de cette étude émergent des questionnements sur la place et le rôle du citoyen dans la construction de la ville, mais aussi plus largement, dans la construction de la société.

Nous ne pouvons pas créer de nouveaux rapports entre l'homme, la société et l'urbain, mais nous pouvons aider les tendances à se formuler, déblayer le chemin, proposer, essayer, préparer des formes. « Et aussi et surtout, inventorier l'expérience acquise, tirer

la leçon des échecs, aider l'enfantement du possible, par une maïeutique nourrie de science. » (Lefebvre, 2009).

Afin de mener à bien cette recherche, nous avons privilégié une démarche qualitative dans le but de développer une compréhension approfondie de l'appropriation de l'espace urbain par les citoyens. Il s'agit d'identifier les formes qu'elle peut prendre, mais également de comprendre dans quel contexte elle apparaît. Aussi, notre analyse fait appel à la méthode phénoménologique. Le phénomène d'appropriation a été examiné à travers l'expérience du marcheur, ce qui nous a permis de prendre en considération la relation qui existe entre un espace et l'individu occupant cet espace. Ainsi l'expérience et la perception que nous avons de l'espace urbain sont des enjeux qui se situent au cœur de la recherche.

Par ailleurs, l'initiative citoyenne est motivée par une volonté d'améliorer son milieu de vie, de le rendre plus convivial, sécuritaire et attrayant. Il est cependant nécessaire de mettre l'expérience citoyenne en perspective avec des enjeux d'accessibilité universelle, de partage, de gestion et de responsabilité de l'espace public. Par exemple, l'espace public doit répondre aux besoins d'un piéton ordinaire, mais également à ceux d'un cycliste, d'un enfant, d'une personne âgée, d'une personne en situation de handicap, etc. Il doit permettre divers usages et être accessible à de nombreux usagers avec des attentes différentes, tout en répondant à des exigences de salubrité, d'entretien et de durabilité. L'aménagement urbain doit prendre en compte de nombreux critères qui ne sont pas toujours à la portée des citoyens. Nous avons donc mis en perspective les initiatives observées dans l'objectif de comprendre comment elles peuvent s'intégrer dans l'espace public de la meilleure manière possible.

2 Mise en contexte

2.1 Villes

Les études montrent que pendant longtemps, les villes se sont développées autour de deux dynamiques : le pouvoir en place et le mode de transport (Hohenberg & Lees, 1992). En effet, les villes se sont historiquement installées près des cours d'eau afin de faciliter le transport des marchandises et donc le commerce, mais elles se sont également construites autour du centre du pouvoir (Castells, 2001).

La cité grecque, par exemple, s'est organisée autour de l'Agora et du Forum, symbole du pouvoir du peuple, de la Démocratie. Au Moyen-âge, les cités occidentales se sont érigées autour de l'Église, principal pouvoir en place. Au XIX^e siècle la ville a connu son plus grand essor et se concentre autour de l'industrie. Plus récemment, la ville que nous connaissons s'est organisée autour du centre des affaires (Benevolo, 2000).

En parallèle de cette centralité du pouvoir, l'évolution des moyens de transport a favorisé ou condamné l'évolution de certaines villes. Par exemple, les villes comme Paris, Londres, Rome ou Montréal se sont tout d'abord développées autour des fleuves et cours d'eau. Toutefois, dans le cas des villes nordiques, dont Montréal, le commerce a été contraint puisque les hivers rigoureux isolent ces villes pendant de longs mois. Ce n'est qu'à partir de 1836 et grâce au développement du réseau ferroviaire canadien que la ville connaît un essor considérable (Marsan, 1974).

Il est important de connaître les dynamiques qui ont formé nos villes afin de comprendre nos relations avec l'espace urbain. Nous pouvons nous demander comment l'espace urbain

impacte nos modes de vie et nos pratiques ? À quel point le cadre bâti conditionne-t-il nos actions et vice-versa ? Pouvons-nous encore transformer et adapter nos milieux de vie ?

Il est difficile d'ignorer les pratiques sociales et la manière dont elles peuvent influencer notre rapport à l'espace urbain. L'évolution de la société, la façon dont nous vivons, les endroits où nous travaillons, les moyens que nous utilisons pour nous déplacer, nous chauffer, et même les rapports que nous entretenons entre individus affectent la manière dont nous interagissons avec la ville.

2.2 Société

La transformation des modes de fabrication, de transport, de communication, d'innovation, d'interaction a engendré de profonds changements dans les mentalités et les modes de vie.

“La ville eut toujours des rapports avec la société dans son ensemble, avec ses éléments constitutifs (...), avec son histoire. Elle change donc lorsque la société dans son ensemble change.” (Lefebvre, 2009, p.53)

Les transformations sociétales sont étroitement liées aux transformations de la ville, elles sont interdépendantes. Les villes dont nous avons hérité sont le fruit d'une vision hiérarchique et rationnelle qui a dirigé nos sociétés pendant des siècles. La remise en question de cette vision et l'essor de l'individu dans les années 1970 vont profondément impacter les dynamiques de la ville.

Entre l'après-guerre et le début des années 1980, la société et les modes de vie changent rapidement, les individus ont de plus en plus « le choix » qu'il soit professionnel, familial

ou concernant les choix d'activités et de loisirs, les choix d'équipements, etc. (Kaufmann, 2014)

On assiste à un épuisement du modèle traditionnel, la société ne se divise plus en classes et les hiérarchies statutaires sont remises en cause (Kaufmann, 2014). Les mentalités sont en changement, c'est le triomphe de l'expression personnelle, on veut «essayer d'être soi-même dans toute sa richesse, sa diversité, on veut se sentir vivant » (Lucchese, 2017). On recherche l'épanouissement de soi. C'est le début de l'individualisme.

De nos jours, les individus sont plus autonomes, plus empathiques et plus interconnectés. Ils veulent s'engager dans la construction de la société et de la ville, « par et dans l'action et non plus par une adhésion idéologique, syndicale et politique. » (Ion, Franguiadakis, et Viot, 2005).

L'implication des citoyens dans la construction de l'espace urbain peut-elle permettre une amélioration de la vie urbaine ? Nous entendons par là, l'amélioration tangible de l'espace urbain, mais également l'amélioration du fait de vivre en ville par l'implication elle-même. Le fait de s'impliquer dans l'amélioration de son milieu de vie permet-il le développement et l'épanouissement personnel de l'individu ?

“À ces besoins anthropologiques élaborés socialement (...) s'ajoutent des besoins spécifiques, que ne satisfont pas les équipements commerciaux et culturels plus ou moins parcimonieusement pris en considération par les urbanistes. Il s'agit du besoin d'activité créatrice, d'œuvre (...), des besoins d'information, de symbolisme, d'imaginaire, d'activités ludiques.”
(Lefebvre, 2009, p.107)

L'appropriation de l'espace public est une forme d'expression du besoin d'activité créatrice. Nous pouvons en outre voir l'action directe de l'individu comme une forme de résistance politique, un rejet de la démocratie représentative (Blanc et al., 2008). Selon De

Vulpian (2017), la démocratie telle que nous la connaissons est archaïque et les institutions rigides ont du mal à répondre aux besoins changeants des citoyens. La démocratie participative, comme solution alternative, ne répond que partiellement au problème, car elle propose d'inclure le citoyen lors du processus de décision et non dans l'action. Et comme le souligne le sociologue, « ça va plus loin que ça : il s'agit surtout de participer au devenir des choses, d'être impliqué dans la fabrication du produit... » (Lucchese, 2017)

Nous pouvons observer les fruits d'un tel mode de pensée et de vie avec l'émergence de l'économie collaborative, des entreprises communautaires ou encore des initiatives citoyennes. Cette résistance aux schémas organisationnels et fonctionnels de la ville et de la société, associé à une nécessité de renouveau donne lieu à de nouvelles pratiques.

2.3 Nouvelles pratiques dans l'espace urbain

Ces nouvelles pratiques trouvent une résonance dans l'espace urbain. Depuis une dizaine d'années, et dans divers pays, on observe des actions et des mouvements citoyens qui cherchent à se réapproprier l'espace urbain. De façon générale, ces actions ont pour but d'améliorer la vie urbaine. Pour ne citer que quelques exemples ; il y a eu le Chair Bombing, né dans le quartier de Brooklyn, à NY ; le mouvement des bancs collectifs à Amsterdam ; l'événement maintenant mondial du Park(ing) Day ; ou encore le projet "Transforme ta ville", initié par le Centre d'Écologie Urbaine de Montréal. Ces exemples sont détaillés et analysés dans les paragraphes suivants.

Chair Bombing

Le Chair Bombing, est un concept lancé en 2011 par le collectif urbain "Dotank"(Moreno, 2015). Il s'agit de placer des chaises dans l'espace public "to improve comfort, social

activity, and [their] sense of place,”(afin d’améliorer le confort, l’activité sociale et la notion d’espace) pour reprendre les mots de Aurash Khawarзад (Spontaneous Interventions, 2013). Le mobilier est créé par les habitants du quartier, avec des matériaux de récupération, généralement du bois de palette. Ce mouvement est une solution “low cost” et rapide à un manque de mobilier urbain, mais c’est également une manière de revendiquer l’espace urbain. En plaçant eux-mêmes leur mobilier, les habitants manifestent un besoin d’aménagement à un endroit donné tout en proposant une solution.



Figure 1: Chair Bombing à Brooklyn. Crédits : DoTank, 2011

Bankjes Collectief

Tous les premiers dimanches du mois, les habitants d’Amsterdam sont invités à s’approprier un banc public ou bien à installer leur propre banc afin d’échanger avec leurs voisins et avec les passants (Demain la ville, 2015). Les citoyens peuvent organiser la rencontre autour d’un café ou d’une activité quelconque : jeux de société, musique, lecture

de contes pour enfants, etc. Cette idée, lancée par le collectif « Bankjes » (qui veut dire « bancs » en néerlandais) amène une nouvelle manière de penser la ville en créant du lien social. Il s'agit de ralentir le rythme de la vie urbaine, et de miser sur la convivialité. Par ailleurs, la créativité des participants a permis de faire évoluer le projet.

“De nombreuses activités sont même organisées par les propriétaires du banc, ce qui fait de ces nouveaux lieux éphémères de véritables lieux de rencontres aux quatre coins de la ville. Des cours de salsa, des cafés, des apéros, des cours de tricots, chacun pourra trouver son bonheur et de nouvelles personnes à rencontrer dans son quartier ou quelques rues plus loin.”(Demain la ville, 2015)



Figure 2: Animation d'un banc à Amsterdam. Crédits photo : Bankjes Collectief

Parking Day.

Le Park(ing) Day a vu le jour en 2005 à San Francisco. Le collectif Rebar a eu l'idée d'inviter les citoyens à payer une place de stationnement pour une journée et à l'aménager afin d'en faire un espace convivial (<http://www.parkingday.fr/>). L'événement a également pour but

d'amener les citoyens et les pouvoirs publics à réfléchir au partage de l'espace public et à la place de la voiture en ville. Le « parking day » est devenu un événement annuel international avec plus de 180 villes participantes dans le monde, dont Montréal. L'année dernière, en 2016, les Montréalais se sont ainsi appropriés temporairement 218 places de stationnements !



*Figure 3: Appropriation d'une place de parking à Montréal lors du Park(ing) Day.
Crédits photo : Nadim Tadjine pour le CRE Montréal, 2017*

Ces différentes initiatives nous parlent d'une volonté émergente des citoyens d'agir sur leur milieu de vie et d'agir pour le rendre plus convivial. Elles permettent d'améliorer la vie urbaine (Soulier, 2012), c'est-à-dire le fait de vivre en ville, mais également la « vie » qui habite l'espace urbain. Pour conclure, nous pouvons dire que ces initiatives, qui émergent un peu partout dans le monde, ont des similarités, tout d'abord de par la volonté des

habitants d’agir par eux-mêmes, mais aussi par les moyens utilisés et les résultats observés. Ces actions provoquent un certain engouement chez les citoyens qui y trouvent un moyen d’améliorer le lien social au sein de leur quartier. De plus, elles connaissent un certain succès auprès des médias par leur caractère innovant et sont généralement bien accueillies par les pouvoirs publics.

2.4 Les initiatives à Montréal

Transforme ta ville

“Transforme ta ville” est une initiative du Centre d’écologie urbaine de Montréal (CEUM) qui invite les citoyens à réaliser des interventions dans l’espace public, elle a eu lieu en 2014 et 2015. Cette initiative s’inscrit dans le cadre du projet pancanadien « Des villes pour tous » (Faire Montréal, 2014). De plus en plus de citoyens souhaitent s’engager dans la transformation de la ville, s’appropriier l’espace urbain et agir sur leur cadre de vie. Le CEUM propose de soutenir ces initiatives par un soutien financier, mais également par l’organisation d’ateliers d’idéation, la mise en place d’une trousse à outils, la diffusion des projets effectués, etc.

“L’initiative citoyenne est le moteur du changement que l’on souhaite voir dans nos villes. Elle influence les pratiques, mais aussi les politiques publiques.” Véronique Fournier (Centre d’écologie urbaine de Montréal, 2015)



*Figure 4. Le radeau de la méduse, un projet soutenu par Transforme Ta Ville.
Crédits photo : Centre d'écologie urbaine de Montréal, 2014*

Faites comme chez vous

L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, en collaboration avec des organismes qui promeuvent le verdissement urbain et le développement durable, a mis à disposition des citoyens une plateforme interactive et des outils pour inciter et accompagner les initiatives de verdissement et d'agriculture urbaine. Sur le site internet : <https://faitescommechezvous.org/fr> on peut voir que les pouvoirs publics ont considéré que les initiatives citoyennes « embellissent véritablement le quartier ». Sur le site internet, on observe une volonté d'investir les citoyens dans l'entretien et l'amélioration de l'espace public avec des injonctions telles que « c'est votre quartier : plantez, arrosez, récoltez ! ».

Le mouvement collectif, créé par la somme de toutes les actions citoyennes, a été nommé l'escouade verte. Tous les citoyens volontaires sont invités à le rejoindre afin d'atteindre un objectif collectif de **350** initiatives citoyennes de verdissement !

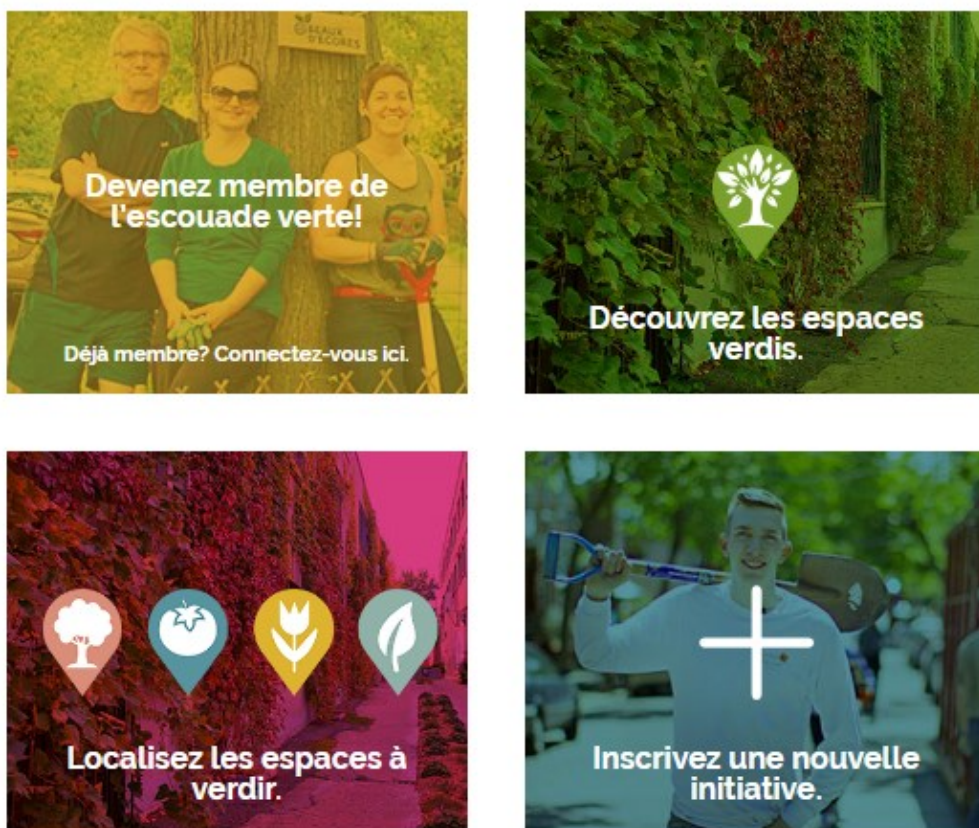


Figure 5. Aperçu du site internet "faites comme chez vous"

Une carte interactive a été créée et mise à disposition des citoyens afin de localiser les espaces disponibles, inscrire les projets de verdissement, découvrir les initiatives et les résidents qui embellissent le quartier. Différents types d'espaces y sont identifiés : les carrés d'arbres, les saillies et banquettes, les jardins de rue et les ruelles vertes. Sur le site internet, on trouve également des conseils de jardinage ainsi que sur la marche à suivre et les règles d'aménagement à respecter.

Cette démarche, lancée par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, nous montre l'importance et l'impact que peuvent avoir les initiatives citoyennes sur l'espace urbain, mais aussi l'importance du soutien des pouvoirs publics et des collectivités face à ces initiatives. On peut également y voir une volonté politique de donner une plus grande place aux citoyens dans la création de l'espace public.

En somme, il semble que les initiatives citoyennes soient déjà bien présentes et nombreuses à Montréal.

2.5 Les appropriations et la presse

Dans cette partie, nous aborderons quelques-uns des articles de presse qui ont retenu notre attention. Cette liste est loin d'être exhaustive, mais elle dresse un portrait rapide des articles que l'on peut trouver sur internet à propos de l'appropriation des espaces publics par les citoyens.



Alexandra Bahary
Rédactrice, étudiante à la maîtrise en droit et passionnée de communications

LES BLOGUES

Comment se réapproprier sa ville? L'exemple des ruelles blanches à Montréal

05/03/2014 11:43 EST | Actualisé 05/05/2014 05:12 EDT

Il y a plus d'un an, à la suite d'une plainte émise par un voisin, des employés municipaux de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension ont procédé à la démolition de deux patinoires construites par des citoyens. C'est ainsi que le concept des « ruelles blanches », celles que l'on s'approprie pour en faire des patinoires et des terrains de jeux hivernaux pour les enfants, est apparu dans les médias : il s'agirait du pendant hivernal des ruelles vertes. Or, cette décision en a indigné plus d'un ; en effet, pourquoi brimer une initiative proprement citoyenne qui revitalise l'espace commun, par ailleurs, laissé à l'abandon pendant la saison hivernale? De fait, les ruelles ne sont, de toute façon, généralement pas déneigées.

C'est pourquoi le 4 décembre 2013, quelques mois après le dépôt d'une motion instiguée par Elsie Lefebvre, la conseillère municipale de Villeray, et visant à « étudier les conditions de faisabilité d'appropriation hivernale des ruelles par le voisinage limitrophe », l'arrondissement a adopté un règlement nécessitant le «



NAUTILUS
Retractable RV Shower Doors
Compact, Clean & Stylish
LEARN MORE

À découvrir aussi



Contenus Sélectionnés

Figure 6. Aperçu d'un article sur le site internet du journal le Huffington Post Québec.

Le Huffingtonpost écrivait en 2014 (Bahary) un article sur les ruelles blanches, un concept apparu en 2013, suite à la démolition de deux patinoires construites par les citoyens dans les ruelles de Montréal. Le concept consiste, durant l'hiver, à s'approprier certaines parties des ruelles pour les transformer en patinoire.

Suite à l'indignation générale, l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension a adopté un règlement pour autoriser la création des ruelles blanches lorsque 50% plus 1 des riverains acceptaient, sous forme de consentement signé. L'auteur de l'article revient également sur le contexte historique des ruelles montréalaises et sur les bienfaits des initiatives citoyennes.

Actualités

VILLERAY / SAINT-MICHEL / PARC-EXTENSION

Des citoyens s'approprient les trottoirs

Simon Dessureault



30/05/2014 09h13

J'aime 174

Tweet

Envoyer | Imprimer

Partager | f G t digg



Des citoyens ont réussi, pour le moment, à s'approprier l'espace public de l'intersection de la rue De Castelnau/Drolet en construisant trois énormes jardins.

Richard Bourdeau, un résident du secteur, a lancé le groupe Facebook «Le projet comestible en permaculture urbaine dans Villeray» le 5 janvier dernier.

Depuis, plus de 150 personnes ont adhéré au groupe et trois jardins ont été montés il y a trois semaines.

«Ça a démarré avec des citoyens qui voulaient s'approprier l'espace public par l'agriculture urbaine. Ce sont des espaces disponibles qui appartiennent à tout le monde», a expliqué M. Bourdeau.

Trottoirs comestibles

Dans ces jardins, on retrouve des plantes nectarifères, du maïs, de la rhubarbe, des fraises du lin, etc.

«On ne veut pas que la ville soit verdie uniquement de plantes ornementales. On veut que le comestible prenne de l'espace», a affirmé

Figure 7. Aperçu d'un article sur le site internet du journal le 24h

En 2014, le 24h publiait un article sur les débuts du mange-trottoir (Dessureault, 2014), une appropriation citoyenne toujours d'actualité aujourd'hui ! Le mange-trottoir est une initiative citoyenne où les habitants ont créé un jardin communautaire au croisement des

rues de Castelnau et Drolet. Il est entretenu depuis 2014 uniquement par les habitants du quartier, ils se sont regroupés pour les plantations et se relayent pour l'arrosage. Au début du projet, les citoyens ont dû faire face à l'absence de réglementation et au scepticisme des pouvoirs publics, mais voilà maintenant 4 ans que les citoyens cultivent dans l'espace public et l'on peut dire que le projet « tient la route ».

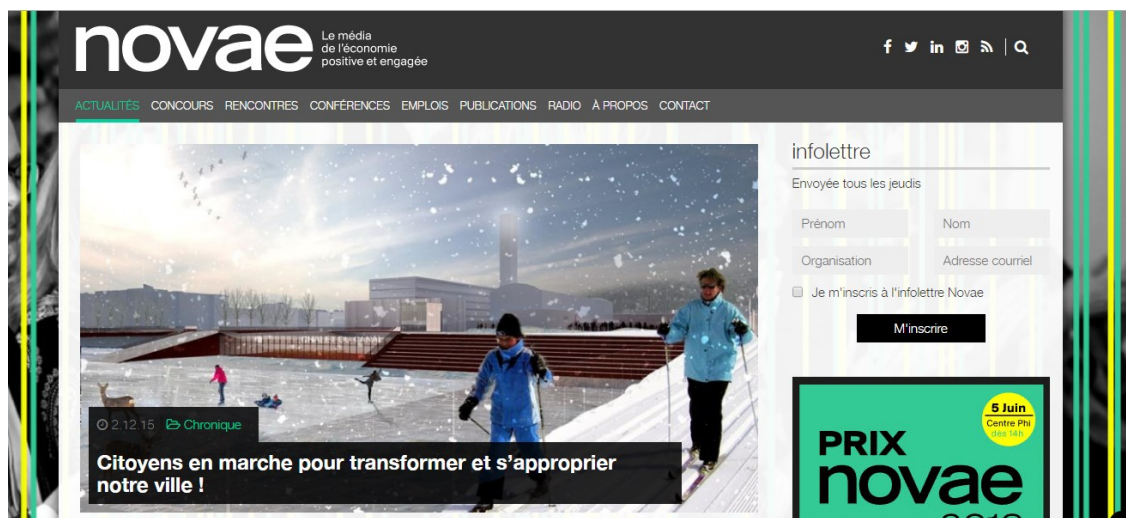


Figure 8. Aperçu d'un article sur le site internet du journal Novæ

Dans un article positif et inspirant, Novæ met à l'honneur les projets d'appropriation citoyenne à Montréal (Migneault, 2015).

« Montréal foisonne de projets inspirants issus d'initiatives populaires, qui permettent à tous de s'impliquer à titre de citoyen et de transformer sa ville, un geste à la fois. Ils représentent des occasions en or pour partager nos valeurs, notre vision de Montréal et faire entendre notre voix. Que ce soit lors de la participation à des forums pour imaginer la ville autrement ou par la réalisation de projets concrets, Montréal nous laisse cette place pour rêver ensemble. » (Migneault, 2015)

L'article cite des projets tels que : Je vois Montréal, Transforme ta ville II, la réappropriation de la Tour d'aiguillage Wellington, le Parking Day, un prototype de microbibliothèque dans Ville-Marie, le champ des possibles, le Village au pied du courant et l'incubateur urbain.

Des initiatives menées aussi bien par des organismes et des collectifs de citoyens que des professionnels de l'aménagement et des collectivités locales.

« Ainsi, je constate que l'appropriation de l'espace public à Montréal permet d'échanger avec nos voisins et de redonner vie à des terrains en friche pour rendre notre ville plus humaine, plus accessible, plus attirante et plus durable. Montréal, en te transformant, tu nous transformes aussi ! » (Migneault, 2015)

Faire la place — Les arts et
l'espace public : création,
diffusion et appropriation



Figure 9. Aperçu d'un article sur le site internet de Culture Montréal

Avec cette publication, Culture Montréal revient sur un colloque qui s'est tenu le 3 décembre 2015 et a rassemblé près de 200 personnes sur le thème des projets de création dans l'espace public. L'article fait une synthèse du colloque I.A.rt¹, nous présente de nombreux exemples inspirants d'aménagement permettant l'appropriation citoyenne et

¹ Vous pouvez retrouver le programme du colloque à l'adresse suivante : <http://s3.amazonaws.com/medias.quartierdesspectacles.com/activites/2018/colloque-i-a-rt/programme-colloqueiart-long-final-web2.pdf>

met en avant une nouvelle vision de l'espace public. Différents points ont été soulevés lors de ce colloque :

- Une plus grande écoute des besoins et des attentes des citoyens concernés par l'aménagement d'un espace, ainsi que la nécessité d'impliquer les communautés dans le processus de conception et de réalisation (Culture Montréal, s.d.).
- Penser des projets plus flexibles, capables de s'adapter et qui permettent l'expérimentation et l'élaboration de solutions durables. Pour cela, il faut « limiter les contraintes et mettre sur pied des projets pilotes dès que possible afin d'assurer le succès d'initiatives d'appropriation de l'espace public. » (Culture Montréal, s.d.).
- Porter attention au contexte local et aux modes de vies des citoyens qui occupent et utilisent ces espaces (Culture Montréal, s.d.).
- Accepter le risque et les défis d'une démarche impliquant les citoyens. Les propositions d'aménagement ou d'appropriation ne recevront pas toujours le succès escompté, mais le processus d'essais-erreur est indispensable à un projet qui répond réellement aux besoins et aux attentes des citoyens (Culture Montréal, s.d.).
- Laisser une place à la relève en « laissant l'espace suffisant aux jeunes créateurs et étudiants pour tester leurs idées » (Culture Montréal, s.d.) afin de trouver des solutions innovantes.
- Réfléchir à l'inclusion des différentes communautés dans les projets de création d'aménagement et d'occupation de l'espace public (Culture Montréal, s.d.).



Figure 10. Aperçu d'un article sur le site internet d'Intramuros

Pour conclure, voici un article intéressant d'Intramuros sur l'appropriation et le design au Québec. L'auteure, Anastasia Altmayer, présente différents projets et aborde à travers eux des questions sur la méthodologie participative et consultative, mais également sur l'appropriation et l'initiative citoyenne (Altmayer, 2017). Elle conclut que cette évolution et ces initiatives sont indispensables pour construire la société de demain.

Ainsi, on remarque que les questions d'appropriation de l'espace public par les citoyens intéressent différents médias, pour des raisons différentes (l'aspect communautaire, la transformation de la ville, les défis soulevés, le caractère créatif et innovant des projets, les possibilités en matière d'aménagement et de processus démocratique, etc.). On y découvre des initiatives citoyennes, mais certaines sont également motivées par des projets publics.

3 Question de recherche

L'homme a une tendance naturelle à interagir avec son environnement, à le façonner, à le moduler selon ses besoins et ses aspirations. En tant que citoyens des villes, nous ne pouvons pas nous soustraire à cette question, or, notre habitat ne se limite pas à notre résidence, il s'étend au domaine public. Chacun d'entre nous définit l'espace par « la manière dont il l'utilise, dont il le produit, dont il lui donne sens » (Bourdin, 2009). Lors d'événements populaires comme Halloween ou Noël, certains quartiers, certaines rues ou certaines habitations se métamorphosent. Souvent par la décoration, ces lieux attirent des visiteurs ou tout simplement le regard du passant. Ces petites modifications et ajouts transforment, pour une période déterminée, notre habitat en lieu de fête, d'attraction. Le but de ces actions n'est pas uniquement d'être vues, mais bien d'animer l'espace urbain.

Si l'espace urbain est aujourd'hui au cœur des débats qui animent la ville, ce ne fut pas toujours le cas. Dans les années 60, le courant de pensée moderniste a privilégié la mobilité, le fonctionnalisme et l'optimisation de l'espace urbain au détriment de la dimension humaine. Les villes nord-américaines, dont Montréal, ont été profondément marquées par ce mouvement et gardent en héritage des grands axes de circulation où le piéton n'a plus sa place, des bâtiments isolés les uns des autres, des immeubles tournés vers l'intérieur et des façades stériles qui ne communiquent plus avec la rue (Marsan, 2012).

En 1961, Jane Jacobs publie *Déclin et survie des grandes villes américaines* (Jacobs, 2012). Dans son ouvrage, elle critique avec force l'idéologie moderniste de planification et revendique la nécessité de redéfinir des villes autour de l'espace urbain, de la rue et de la diversité. Son ouvrage marque un tournant dans la vision et la conception de la ville.

À la même époque, l'architecte Jan Gehl étudie l'espace public et la vie urbaine à Copenhague. Dans son livre *Life Between Buildings*, publié en 1971, il expose ses résultats obtenus par une documentation systématique de l'espace urbain. Il recense, à intervalles réguliers, et assez simplement, le fonctionnement d'un espace urbain et des activités qu'on y pratique. Dans la durée, cette méthode permet d'évaluer l'évolution des pratiques en fonction des changements effectués. Ces recherches ont permis d'appréhender la vie urbaine et par là même, d'améliorer les espaces urbains à Copenhague (Gehl and Gemzoe 2004). La ville qui a misé sur le déplacement piéton et cycliste, des bâtis de taille raisonnables, des façades ouvertes et des espaces urbains dédiés à l'humain est devenue une référence d'urbanisme et un exemple de vie urbaine.

Cependant, le citoyen est, encore une fois, mis à l'écart de la conception de l'espace urbain. Il est introduit « après coup » et vient habiter un environnement préconçu pour lui. L'espace urbain, après avoir été au service de la ville, est pensé pour les citoyens. Ne pourrait-il pas être un peu plus conçu et créé par les citoyens ?

Encore aujourd'hui, le citoyen reste en marge d'un espace urbain géré et commandité par les pouvoirs publics. Il ne peut agir directement dans son environnement que par ses pratiques. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu étudier les pratiques des citoyens dans l'espace urbain. Quelles sont ces pratiques ? Dans quels espaces sont-elles présentes ?

Nous avons vu l'émergence de nouvelles pratiques depuis une dizaine d'années. Les mentalités changent et de nouvelles dynamiques sociétales se mettent en place. Les citoyens sont de plus en plus indépendants vis-à-vis des systèmes en place, cherchent à se

détacher des modèles établis et prennent des initiatives. Que faut-il retenir de cette volonté d'agir par soi-même ? Quelles sont les limites d'un tel modèle ?

En 1972, Henri Lefebvre se demandait déjà :

“La vie urbaine pourra-t-elle recouvrer et intensifier les capacités d’intégration et de participation de la ville, presque entièrement disparues, et que l’on ne peut stimuler ni par la voix autoritaire, ni par prescription administrative, ni par intervention de spécialistes ?” (Lefebvre, 2009, p.106)

Aujourd’hui, il semble qu’un mouvement soit engagé en ce sens, néanmoins, nous devons nous interroger sur la durabilité et la viabilité de telles pratiques. Nous posons l’hypothèse que le design urbain peut être au service de ce mouvement et faciliter ces initiatives de manière sécuritaire. Il peut accompagner les citoyens dans leurs actions, par une pratique plus éclairée qui prend en considération les enjeux et contraintes de l’espace public afin d’avoir une vision plus systémique de la ville.

Quand on parle d’appropriation, on peut sous-entendre plusieurs notions. Une des définitions de l’appropriation est l’action de s’approprier quelque chose, ce peut être un espace, un objet, une croyance, etc. Le terme d’appropriation est également utilisé pour parler d’usages : le fait d’occuper un espace, ou un banc public, par exemple, de façon temporaire est une forme d’appropriation. Qui plus est, on trouve désormais la notion d’appropriation citoyenne dans des projets divers et variés. Toutefois, nous développerons plus loin le concept d’appropriation.

Afin de faciliter la compréhension du texte, nous utiliserons le terme *appropriation* pour parler de différentes actions réalisées par les citoyens dans l’espace public. Nous entendons par appropriation une action directe et spontanée qui vise à transformer le milieu de vie.

Suite à l'hypothèse posée précédemment nous nous demandons **comment faciliter, encadrer et accompagner les initiatives citoyennes d'appropriation des espaces urbains ?**

L'espace urbain est en mouvement, il a vocation à changer, à se métamorphoser (Lynch 1998) et l'appropriation est une pratique qui pourrait enrichir, apporter une valeur ajoutée à l'espace urbain. C'est l'avis que soutient Nicolas Soulier (Soulier, 2012) avec la notion de « deuxième chantier ». Il considère la création d'un bâti comme un premier chantier, un « support pour une autre production ». Cette production est constituée de petites actions spontanées qui s'échelonnent dans la durée.

« De multiples tâches et processus, dont aucune, prise isolément, n'a beaucoup d'importance, mais qui, additionnées au fil du temps, peuvent avoir de grands effets sur l'espace » (Soulier, 2012)

À Montréal, de nombreuses initiatives locales sont proposées, par petites touches ou au travers d'événements, les citoyens s'approprient l'espace urbain. Nous avons choisi de nous intéresser aux actions tangibles que les citoyens réalisent dans l'espace urbain. Des aménagements aux plus petites actions qui ponctuent l'espace public et le rendent vivant. Tout d'abord, il s'agit d'identifier ces actions, quelles sont-elles ? Quels sont les espaces qui permettent ces pratiques ? Existe-t-il des typologies de rues plus favorables que d'autres ? Mais aussi : quels sont les tenants et les aboutissants de ces actions ? Comment les appropriations de l'espace urbain se sont-elles développées ? Ont-elles toujours existées ? Comment, en tant que professionnel de l'aménagement, peut-on intervenir pour favoriser ou limiter ces pratiques ? Aussi, ces actions posent-elles des problèmes dans la gestion de l'espace public ? Les citoyens qui initient ces actions sont-ils tenus de veiller à leur entretien ? Existe-t-il des débordements ? Quelles sont les réglementations en vigueur ? Comment les pouvoirs publics gèrent-ils ces initiatives ? Et enfin : Comment les

appropriations affectent-elles les dynamiques urbaines ? Quelle est leur place dans la création d'un environnement plus authentique et durable ?

4 Cadre théorique

Notre réflexion s'est nourrie d'ouvrages s'intéressant particulièrement à la rue, au caractère spontané de la ville et à l'expérience que nous en faisons. Des auteurs tels que Nicolas Soulier, Jane Jacobs, Allan B. Jacobs, Kevin Lynch ont retenu notre attention par la dimension empirique de leurs écrits et par leur souci de comprendre les dynamiques à l'œuvre dans la Ville.

4.1 L'importance des rues « vivantes »

L'ouvrage de l'architecte et urbaniste français Nicolas Soulier, *Reconquérir les rues* (2012) a accompagné et structuré notre recherche depuis le départ. La vision d'une ville où l'importance est donnée à la « vie » de la rue est l'une des pensées structurantes de ce mémoire.

L'auteur aborde le phénomène de « stérilisation » qui touche nos villes, c'est-à-dire lorsque la « vie » disparaît. Lorsque les choses quotidiennes n'arrivent plus dans l'espace urbain, à quoi est-ce dû ? (Benchimol, 2012)

Un endroit « stérile » est un endroit où rien ne se passe. On accuse souvent l'asphalte, mais pas seulement, un espace vert peut également être un espace « stérile », comme c'est trop souvent le cas avec les grands ensembles français (Benchimol, 2012). À Montréal, la place des festivals est un exemple de lieu « stérile », complètement neutre, il est conçu pour accueillir divers événements, mais en dehors de ces moments-là, l'espace est « mort ».



Figure 11 : Place des festivals, Montréal. Crédits photos : Panoramio, Google maps, 2013

Selon Nicolas Soulier (Benchimol, 2012), la stérilisation des espaces est liée à la notion de sécurité. Si la vie en société est vue comme génératrice de problèmes, on met en place des règlements afin de parer à ces problèmes. On interdit les pots de fleurs aux fenêtres parce qu'ils pourraient tomber, on interdit à un enfant de jouer dans la rue, car il pourrait se faire renverser, on interdit le linge au balcon afin de ne pas déranger (Benchimol, 2012). Qu'en est-il à Montréal ?

Une deuxième source de stérilisation est la voiture ; elle accapare la majorité de l'espace, un espace qui pourrait être partagé. Nous sommes dans une logique routière, nous avons développé une culture de l'automobile au service de la mobilité et il est normal de penser que l'espace extérieur en ville est fait pour la voiture (Terrin et Marie, 2011).

La troisième source est la sécurité des biens. La peur de l'extérieur emmène à se refermer sur l'intérieur, alors on installe des clôtures, des grilles, des entrées sécurisées. On s'isole

et on perd la base de la sécurité mutuelle dans un quartier, la présence de personnes dehors, les « yeux de la rue » c'est la stérilisation résidentielle (Jacobs, 2012).

Enfin, Soulier explique qu'une nouvelle vision de la rue s'est installée dans les 50 dernières années selon laquelle il ne devrait pas y avoir de privé dans le public (Soulier, 2012). Cette pensée rejoint celle selon laquelle le bien public ne devrait être fourni que par les instances publiques et non pas par la collection des contributions riveraines privées. Selon l'architecte, cette vision de la rue est très centralisatrice et normalisatrice. On fait partout la même chose, on fige, on homogénéise, on fait des règlements applicables partout (Benchimol, 2012).

Une comparaison peut être faite avec un champ de cultures intensives dont le sol est devenu « stérile », il faudra des années pour reconstituer un sol « fertile », mais cela est possible. Pour l'espace public des solutions sont possibles : il faut redonner une marge de manœuvre aux riverains, devant les habitations (Soulier, 2012). Il faut que les riverains soient en charge et acceptent de donner quelque chose de précieux, de la présence et un peu de travail. Nettoyer, planter, repeindre, prendre soin.

« Personne n'a besoin de faire grand-chose, la somme de ces petites actions peut transformer complètement un habitat. [...] si la puissance publique fait la rue par elle-même, ça n'a rien à voir » (Benchimol, 2012).

Pour que les citoyens s'approprient leur espace de proximité et s'impliquent dans la transformation de leur milieu de vie, l'espace urbain doit posséder certaines qualités intrinsèques, que nous verrons un peu plus loin, comme une hauteur raisonnable du bâti. La réglementation en place et/ou le discours politique doivent également supporter ces actions.

4.2 La qualité de la rue

Comme Nicolas Soulier, Allan B. Jacobs défend l'idée selon laquelle les rues sont plus qu'un service public. C'est un espace social, la rue est un endroit où les gens se rencontrent ; un espace commercial, destiné à l'échange de biens et de services ; un espace politique, un lieu de revendication et d'expression (Jacobs, 1993). Cette vision complexe de la rue et l'importance donnée à l'expérience du piéton dans la rue font du travail de Jacobs, une référence pour notre recherche.

« This book is about great streets, some of the best streets in the world. More particularly, it is about the physical, designable characteristics of these best streets. » (Jacobs, 1993, p.3)

Dans son ouvrage *Great Streets*, Allan B. Jacobs (1993), s'intéresse aux rues exceptionnelles, remarquables. Il y fait l'analyse de quelques-unes des « meilleures » rues du monde, et en compare les qualités physiques (plans, carrefours, détails, modèles, matériaux, éléments urbains, contexte, etc.). Le livre de Jacobs et l'enquête qu'il mène ont pour but d'offrir des références, de formuler des critères pour les professionnels de l'urbain.

À travers la comparaison d'une centaine de rues, il identifie huit critères qui font les rues « exceptionnelles » :

1. Un lieu où les habitants peuvent marcher avec plaisir.

La recherche effectuée par Allan Jacobs adopte un point de vue qui met l'homme au centre des préoccupations de la rue. L'auteur s'accorde à dire que la rue doit permettre le transit de masse et la circulation des véhicules, tout en étant plaisante et sécuritaire pour tous les usagers. Les véhicules et les piétons peuvent partager l'espace urbain, ce n'est pas un

problème. Cependant, c'est à pied que nous expérimentons la rue, c'est de cette manière que les gens sociabilisent et que le plaisir communautaire est possible. L'accent est donc mis sur le piéton et toutes les rues observées invitent à la marche. Pour cela, l'espace piétonnier doit être sécurisé, notamment vis-à-vis des véhicules. Des bordures et des trottoirs sont communément utilisés à cet effet. La présence d'une ligne d'arbre, suffisamment proches les uns des autres, crée une « zone » piétonne qui rajoute au sentiment de tranquillité et de sécurité. Une ligne de stationnement peut également créer une séparation. A contrario, dans une rue étroite, l'absence de séparation et donc le mélange de véhicules et de piétons peut être une meilleure solution.

2. Confortable

Les rues exceptionnelles offrent une protection raisonnable face aux aléas climatiques sans chercher à éviter les éléments naturels. Les rues doivent être ensoleillées quand il fait froid, apporter de l'ombre quand il fait chaud, et elles ne doivent pas être un couloir où le vent s'engouffre. Les arbres offrent une bonne solution, car ils apportent ombre en été et laissent passer le soleil en hiver lorsque les feuilles sont tombées.

3. Définie

Une rue est définie verticalement, par la hauteur des bâtiments, des murs, des arbres, et horizontalement, par les distances et les espaces entre les différents éléments urbains. Les limites des rues exceptionnelles sont clairement définies et visibles. Pour cela, la rue doit être à l'échelle de notre vision pour que nous puissions en identifier clairement les composantes, ainsi que voir et identifier les personnes présentes dans la rue. Elle ne doit cependant pas être trop petite pour ne pas devenir oppressante.

4. Visuellement engageante

Nos yeux bougent en permanence, selon Gibson, environ un millier de fois par minute. La rue doit permettre cet exercice pour garder les yeux occupés. Si une complexité visuelle est nécessaire, elle ne doit pas devenir chaotique. Les arbres avec leurs différentes textures, le mouvement des feuilles et les jeux de lumière procurent une complexité visuelle efficiente. Les personnes présentes dans la rue, qui se déplacent sont également une source d'attention pour le regard. Les jeux de lumière modifient les surfaces, les matériaux et les façades diverses apportent de la complexité. Les façades des rues exceptionnelles ont des détails architecturaux qui captent la lumière. Enfin, les signes d'habitation (plantes aux fenêtres, balcons aménagés, etc.) rendent la rue plus intéressante pour les yeux.

5. Transparente

Les rues exceptionnelles ont des qualités de transparence à leurs limites, là où le privé et le public se rencontrent. Elles offrent un aperçu de ce qu'il y a derrière le mur de la rue. Cette transparence est généralement apportée par les portes, les fenêtres ou les vitrines dans les rues commerçantes, mais ce n'est pas juste cela. Des vitres transparentes ne sont pas toujours désirables, surtout dans les rues résidentielles. Une embrasure de porte, même si l'on ne peut pas voir à l'intérieur, suggère une habitation, de la vie. On retrouve dans ce critère, des notions que nous avons vues précédemment avec Nicolas Soulier, il s'agit de détails qui suggèrent que la rue est habitée, « vivante ».

6. Cohérente

Les bâtiments des rues exceptionnelles « s'entendent » les uns avec les autres. Ils ne sont pas identiques, mais comportent des similarités, notamment en ce qui concerne la taille et l'apparence. Les normes et règlements sont souvent un facteur déterminant de la hauteur des bâtiments le long d'une rue. On observe également une certaine régularité, un ordre dans les autres qualités physiques : matériaux, couleurs, lignes de corniches, ouvertures des fenêtres, détails architecturaux, entrées, baies vitrées, porches, surplombs, lignes d'arbres, éléments urbains, etc. Toutes ces caractéristiques sont rarement rassemblées, mais suffisamment doivent être présentes pour donner une unité à la rue.

7. Entretien

Les gens préfèrent les rues bien entretenues, propres, sans nids de poules, etc. La propreté d'une rue est liée à la maintenance, mais elle est également liée au choix des matériaux. La qualité des matériaux utilisés est une préoccupation majeure. Ils doivent résister aux éléments naturels et à la fréquentation de la rue. L'entretien est très important et il ne s'agit pas de garder une rue propre, mais de choisir des matériaux, des aménagements et des éléments faciles à entretenir dans le temps. Par exemple, si une municipalité installe un pavement, elle devra prévoir un stock de pavés pour des travaux futurs ou s'assurer de la possibilité de retrouver les mêmes.

8. Un design et des constructions de qualité

Le concept de qualité est compliqué à maîtriser, le livre entier de Jacobs concerne le design de qualité. La préoccupation ici porte sur l'exécution et les matériaux. Concernant les matériaux, ce n'est pas tellement un problème de basse ou de mauvaise qualité, mais de la manière dont ils sont utilisés. L'exécution est également primordiale, car le meilleur

entretien du monde ne rendra pas une ligne bancaire plus droite, et il se dégage un sentiment maussade des rues dans lesquelles quelque chose devrait être droit et ne l'est pas.

Les critères développés par Jacobs concernent ce qu'il a identifié comme les meilleures rues du monde. Nous souhaitons soumettre les données observées à cette grille de critères afin d'évaluer la qualité des rues du secteur étudié et faire une corrélation entre la qualité de l'espace urbain et la présence ou non d'appropriations. Les rues observées possèdent-elles certains de ces critères ? Et surtout, les rues dans lesquelles on trouve de nombreuses appropriations possèdent-elles plus de critères que les rues où il y a peu d'initiatives citoyennes ?

4.3 La participation et l'appropriation

Maintenant que notre vision de l'espace urbain est mieux définie et que nos attentes concernant les rues observées sont posées, il semble nécessaire de définir et de situer dans la littérature le terme « appropriation »

Le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement de Pierre Merlin et Françoise Choay (1998), définit l'appropriation comme une notion complexe, interprétée différemment d'un auteur à l'autre. L'expression « l'appropriation de l'espace » est définie quant à elle comme : « les conduites qui assurent aux humains un maniement affectif et symbolique de leur environnement spatial. » (Merlin et Choay, 1998). Cette définition large comprend toutes les actions, spirituelles ou physiques, que peuvent effectuer les hommes sur un espace. Ces actions ont pour but d'adapter et de moduler notre environnement afin de le rendre approprié à nos besoins et ainsi, de se l'approprier.

Dans les domaines de l'aménagement, la notion d'appropriation (par les citoyens) est souvent associée au concept de participation (des citoyens). Apparue dans les années 60, la participation citoyenne est largement utilisée par les urbanistes modernes, et devient rapidement un gage de projets réussis, répondant aux besoins de citoyens engagés. Cependant, le terme est rapidement utilisé pour ajouter du crédit à un projet, même lorsqu'il ne s'agit plus de participation citoyenne, mais d'une simple consultation. Ainsi, la participation citoyenne est souvent utilisée pour parler de projets dans lesquels les citoyens prennent part, mais toujours sous l'encadrement d'acteurs « experts » ou « professionnels ».

Aujourd'hui, la participation citoyenne est récréée par certains, car le manque de définition et de critères en fait une notion floue qui ne signifie pas grand-chose et n'apporte aucune certification. En effet, la participation citoyenne dans un projet d'aménagement peut : se limiter à la consultation des citoyens sur une partie, un ou plusieurs aspects du projet ; établir une concertation entre les citoyens et les professionnels de l'aménagement ; ou aller jusqu'à la co-élaboration d'un projet.

Dans son ouvrage *Le droit à la ville*, Henri Lefebvre parle de la participation dans les termes suivants :

« Autre thème obsédant : la participation (liée à l'intégration). Mais il ne s'agit pas d'une simple obsession. Dans la pratique, l'idéologie de la participation permet d'obtenir au moindre prix l'acquiescement des gens concernés. Après un simulacre plus ou moins poussé d'information et d'activité sociale, ils rentrent dans leur tranquille passivité, dans leur retraite. N'est-il pas clair que la participation réelle et active porte déjà un nom ? Elle se nomme autogestion. Ce qui pose d'autres problèmes. » (Lefebvre, 2009, p.105)

Le philosophe rejette la participation, car elle ne correspond pas à un réel engagement, à une réelle participation des citoyens dans la construction de la ville. Le concept de participation est basé sur le fait d'intégrer des citoyens à l'élaboration des projets, mais toujours sous l'encadrement d'acteurs « experts » ou « professionnels ». Quelle que soit l'implication des citoyens, et à quel niveau dans le projet, ces démarches participatives ont lieu dans une dynamique *top-down* puisqu'elles sont initiées par d'autres acteurs que les citoyens. (Chanez et Lebrun-Paré, 2015)

Pour reprendre les termes d'Henri Lefebvre, notre recherche s'intéresse et se limite à « la participation réelle et active » (Lefebvre, 2009, p.105). Les actions qui ont retenu notre attention sont des initiatives citoyennes modifiant physiquement l'espace urbain. Ce sont des actions de type *bottom-up*, portées par « des individus citoyens sans titres d'experts, de professionnels, ou institutionnels, sans rôles sociaux spécifiques autres que ceux d'être des habitants d'un espace commun. » (Chanez et Lebrun-Paré, 2015).

En somme, le terme « appropriation » revêt de nombreuses significations dans le cadre où il est défini comme le fait de s'approprier de faire sa propriété. Cependant, dans le cadre de la recherche, nous limiterons le terme « appropriation » aux actions tangibles réalisées par les citoyens dans l'espace urbain.

4.4 Le processus de conception et le processus d'appropriation

À la fois ingénieur et architecte, Robert Prost (Prost, 1992) traite avec rigueur du processus de conception en architecture. Les liens entre son analyse et notre sujet peuvent sembler ténus, pourtant, dans son ouvrage *Conception architecturale: une investigation méthodologique*, il met en relation le processus de conception et le processus

d'appropriation. La solution architecturale n'est plus la finalité du processus de conception, mais le commencement d'un processus d'appropriation. La solution est livrée aux pratiques sociales avec le statut de solution initiale (Prost, 1992). Il est alors relativement facile de faire le parallèle entre l'architecture et l'espace urbain.

En architecture comme en design urbain, la solution est un point de départ pour des usages. Ils peuvent être déterminés par les objets qui viennent compléter l'espace ou encore par des modes de vie. L'appropriation est donc liée à la qualité de la solution, qui laisse une marge de manœuvre plus ou moins importante aux usagers. Robert Prost parle de potentialités d'appropriations. (Prost, 1992)

Par ailleurs, comme nous l'avons vu précédemment, l'époque contemporaine pose un problème nouveau, car les formations sociales (familles, entreprises, services) connaissent des transformations de plus en plus importantes et rapides qui ne coïncident pas toujours avec la rigidité/stabilité des formes architecturales. Ces transformations posent des problèmes d'adaptation des formations sociales aux formes architecturales et réciproquement (Prost, 1992). Prenons par exemple l'évolution des moyens de transport. Les rues que nous connaissons ont tout d'abord été pensées pour permettre la circulation des chevaux et des attelages. Par la suite, elles ont été adaptées à la circulation automobile, de grandes artères ont été créées et la place accordée au piéton a diminué. Aujourd'hui, on observe une revalorisation des transports actifs, l'apparition de nouvelles pistes cyclables et un souci du piéton (Linteau, 2007). On peut également regarder les processus de gentrification et le fait qu'un quartier ouvrier, comme Villeray, construit pour accueillir des familles nombreuses au XXe siècle, abrite aujourd'hui une classe moyenne, éduquée et relativement aisée (Montréal, 2014).

Robert Pros soulève les deux approches possibles pour tenter de répondre à ce problème : produire des solutions éphémères ou alors admettre que la forme architecturale, ou dans notre cas, l'espace urbain doit pouvoir abriter différentes fonctions. Ces deux réponses sont extrêmes et c'est pourquoi il faut explorer des stratégies intermédiaires qui impliquent un rapport dynamique entre les formes architecturales et les formations sociales (Prost, 1992).

En nous appuyant sur cette hypothèse nous allons donc examiner les modalités, les stratégies et les enjeux de l'appropriation de l'espace urbain par les citoyens, et extraire des informations pour mieux comprendre la conception de l'espace urbain pour l'avenir, dont :

- **Les modalités d'appropriation.** Il s'agit d'identifier les critères qui font qu'un espace urbain est propice à l'appropriation par les citoyens. Ces critères peuvent être d'ordre structurel : la largeur de la rue, la hauteur des constructions existantes, l'ouverture des bâtiments sur la rue. D'ordre sociodémographique : la densité de population, les types de ménages habitants, le taux de propriété. Ou encore d'ordre culturel : la conception que nous avons de l'espace urbain.
- **Les stratégies d'adaptation.** C'est-à-dire, on essayera de comprendre l'adaptabilité de l'espace urbain aux transformations sociales que connaît notre société, et réciproquement, comment les transformations sociales s'adaptent-elles à l'espace urbain existant. Nous pouvons alors considérer l'appropriation comme une stratégie, utilisée par les citoyens, pour adapter l'espace urbain aux pratiques sociales. Pour aller plus loin, il s'agit également d'envisager, des espaces urbains qui s'adaptent plus facilement aux changements rapides de notre société.

- **Les stratégies de transformation.** Il faut identifier les stratégies existantes afin d'envisager des stratégies pour l'avenir. Ainsi il faut examiner comment les habitants transforment l'espace urbain : les pratiques et actions qu'ils ont dans cet espace, mais également les lieux où apparaissent ces actions, et enfin, les matériaux et outils utilisés. Une fois ce travail d'analyse effectué, il est possible de concevoir des stratégies de transformation de l'espace urbain dans le souci des pratiques habitantes tout en veillant à la sécurité, la salubrité et la durabilité de l'espace urbain.

4.5 L'apport de la phénoménologie

La phénoménologie est un courant philosophique qui porte sur l'étude des phénomènes, avec une volonté fondamentale de s'en tenir à l'expérience vécue. Elle est fondée par Edmund Husserl, qui veut en faire une science et lui octroie une méthode, qui a pour mot d'ordre : revenir aux choses elles-mêmes (Husserl, 2010).

Cependant, la phénoménologie est, par la suite, interprétée par de nombreux philosophes. Selon Levinas, elle ne possède pas de méthode au sens scientifique, mais offre plutôt un cheminement, une façon de penser et d'aborder le monde. Ce cheminement accorde une grande place à la sensibilité et à l'intuition (Arjakovsky, Fédier et France-Lanord, 2013). La phénoménologie se détache également de la pensée scientifique cartésienne dans l'étude des phénomènes, au profit de l'expérience.

« L'unité de l'expérience n'est pas garantie par un penseur universel qui en étalerait devant moi les contenus et m'assurerait à son égard toute science et toute puissance. » (Merleau-Ponty, 1971, p.341)

Elle soutient que nous ne pouvons pas nous abstraire complètement de nos préjugés, et que, par conséquent nous devons plutôt tenter de les identifier afin d'éclairer et de cerner notre analyse des phénomènes observés et notre démarche scientifique. (Grondin, 2006)

« Il est essentiel à l'espace d'être toujours « déjà constitué » et nous ne le comprendrons jamais en nous retirant dans une perception sans monde. »
(Merleau-Ponty, 1971, p.291)

Cette affirmation est soutenue par deux idées. Premièrement, nous percevons le monde avec nos préjugés, des préconceptions liées à notre histoire personnelle, à la société et à l'époque dans laquelle nous évoluons, aux valeurs qui nous dirigent, etc. Par exemple, si nous étudions un espace appartenant à une culture ou une époque différente de la nôtre, nous ne sommes pas capables de faire abstraction totale de nos préjugés. Nous l'étudions avec une préconception du monde, avec des connaissances, des concepts et des outils propres à notre société et à notre époque. Deuxièmement, pour expliquer et analyser un phénomène vécu, il nous faut l'interpréter dans le langage, le transposer avec des mots. Selon Gadamer (Grondin, 2006), le processus de compréhension n'est pas dissociable de la mise en langage, il n'y a pas de pensée sans langage, or ce dernier est porteur de préjugés, chaque mot porte en lui un sens préconçu.

C'est ainsi en connaissance de cause que nous avons choisi de diriger notre recherche au travers de notre propre expérience des espaces étudiés. Dans son ouvrage *Phénoménologie de la perception*, le philosophe Maurice Merleau-Ponty aborde notre rapport au monde dans les termes suivants :

« Nous ne percevons presque aucun objet, comme nous ne voyons pas les yeux d'un visage familier, mais son regard et son expression » (Merleau-Ponty, 1971, p.325).

Notre perception de l'espace est intimement liée à l'expérience que nous en avons. Par exemple, un même trajet ne sera pas vécu de la même façon si vous vous rendez au travail ou au parc. La perception que nous avons d'un espace n'est pas égale à la somme des perceptions que nous avons, tout comme l'expérience que nous avons d'un espace n'est pas définie uniquement par les objets qui le composent. Pour chacun de nous, il émerge des « perceptions ambiguës » en fonction de notre vécu, notre position et notre corps (Merleau-Ponty, 1971). La perception dépend donc : de la raison pour laquelle nous sommes dans un espace ; si cet espace est familier ou nouveau ; de notre propre corps (petit, grand, daltonien, handicapé, sportif, etc.) et de sa position (debout, assis, allongé, etc.) ; de notre mouvement, si nous sommes en déplacement ou immobiles.

C'est également ce que soutient Kevin Lynch dans son livre, *L'image de la cité* (1998) :

« Les images de l'environnement sont le résultat d'une opération de va-et-vient entre l'observateur et son milieu. L'environnement suggère des distinctions et des relations et l'observateur –avec une grande capacité d'adaptation et à la lumière de ses propres objectifs- choisit, organise et charge de sens ce qu'il voit. L'image ainsi mise en valeur limite et amplifie alors ce qui est vu, tandis qu'elle-même est mise à l'épreuve des impressions sensorielles filtrées, en un processus constant d'interaction. Aussi l'image d'une réalité donnée peut représenter des variations significatives d'un observateur à un autre. » (Lynch, 1998, p.7)

En conclusion, nous pouvons dire que, pour chacun de nous, l'expérience et la perception que nous avons de l'espace urbain se font à travers le prisme des préjugés. Or, si la perception est conditionnée par des préjugés, nos actions le sont également. Ainsi, les pratiques observées nous renseignent sur la vision qu'ont les citoyens de l'espace urbain.

Enfin, la méthode phénoménologique nous permet d'analyser notre propre expérience de l'espace urbain et des appropriations que nous avons vécue lors de la récolte de données.

Comme nous venons de le voir, chaque perception est différente, et toutes les expériences sont singulières. Cette étude n'est pas un point de vue universel, mais bien au contraire elle se construit autour du point de vue du chercheur. Il s'agit ici de documenter et interpréter l'expérience du chercheur, lors du parcours effectué pour la récolte de données.

5 Méthodologie

À travers la recherche, nous avons souhaité comprendre le phénomène d'appropriation d'un point de vue qui dépasse l'analyse statistique pour tenter de mettre en évidence une situation en changement. Ainsi nous avons cherché à vivre l'expérience de l'espace urbain nous-mêmes, en parcourant les rues en vue de collecter les données qualitatives exposées plus loin. Nous avons fait l'expérience du marcheur, soumis à la vue, aux odeurs, aux sons, à l'ambiance, aux rencontres, etc. Nous avons également rencontré des professionnels du domaine public et recueilli leur point de vue sur les différentes initiatives citoyennes répertoriées sur le terrain. Afin de comprendre et d'analyser cette expérience, nous avons choisi l'approche qualitative, privilégiant d'une façon ou d'une autre l'expérience et les points de vue de différents acteurs. L'intégration du chercheur au sujet est assumée, et les interprétations que les acteurs donnent de leur propre réalité sont valorisées. (Anadón, 2006)

En premier lieu, nous avons entamé une revue de littérature pour comprendre les enjeux et les problématiques par rapport à l'appropriation de l'espace public. Nous avons consulté des ouvrages et des rapports scientifiques portant sur l'implication citoyenne, l'appropriation de l'espace public, mais également sur les enjeux de la conception de l'espace urbain face à ces questions, et sur les processus sociaux et individuels derrière ces pratiques. Aussi, nous avons consulté la documentation juridique, les règlements municipaux, le plan d'urbanisme et toute autre documentation concernant les bonnes pratiques à observer dans l'espace public. Enfin, nous avons consulté les publications médiatiques ayant trait à notre sujet d'étude, dont ceux parlant d'initiatives citoyennes, des prises de position des pouvoirs publics (favorables ou défavorables aux actions

citoyennes), de déclarations politiques, d'actions des organismes, et aussi de concepteurs et d'autres acteurs de l'espace public.

Dans un deuxième temps, nous avons sélectionné un terrain d'étude propice aux appropriations. C'est-à-dire que nous avons choisi d'étudier un quartier dans lequel il semblait y avoir de nombreuses appropriations et une importante implication citoyenne.

Dans un premier temps, nous avons présélectionné trois arrondissements : Rosemont-La Petite-Patrie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Le Plateau-Mont-Royal, que nous avons identifiés, au travers d'observations personnelles et par la présence de nombreux articles dans les médias, comme particulièrement dynamiques du point de vue de l'implication citoyenne. Le Plateau-Mont-Royal et Rosemont-La-Petite-Patrie, tout particulièrement, bénéficiaient déjà d'une certaine notoriété. De nombreux articles sur l'implication citoyenne sont facilement disponibles, des recherches scientifiques se sont intéressées à ces quartiers, ont abordé le sujet et certaines politiques et réglementations ont déjà été mises en œuvre. Ainsi l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie a mis en place le programme « Faites comme chez vous » (<https://faitescommechezvous.org>) qui vise à promouvoir, coordonner et faciliter les initiatives citoyennes de verdissement dans l'espace public. Sur le Plateau Mont-Royal, l'arrondissement propose aux résidents d'adopter un carré d'arbre, de le fleurir et de l'entretenir. De nombreux exemples pourraient être cités pour démontrer la dynamique de ces deux arrondissements. Pour l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, les articles médiatiques sont plus rares. Nous n'avons pas trouvé d'équivalent en matière de prise de position politique ou réglementaire. Cependant, en parcourant le quartier nous avons pu observer de nombreuses actions d'appropriation et une importante dynamique citoyenne. Aussi, nous

y remarquons un décalage entre la réalité du quartier, la médiatisation des actions citoyennes, et le positionnement des services publics. Pour ces raisons, nous avons choisi de nous concentrer sur l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Pour délimiter la recherche, nous avons réduit le terrain de notre étude de l'arrondissement au district de Villeray, car il présente une certaine homogénéité architecturale et sociale qui facilite la récolte et l'analyse des données. Enfin, nous avons réalisé un survol de l'historique du quartier, pour mieux comprendre l'évolution sociodémographique du secteur Villeray.

Une fois le terrain d'étude délimité, nous avons recensé les appropriations existantes. Pour cela, nous avons parcouru le quartier, rue par rue, nous avons photographié et localisé chacune des initiatives observées. Nous avons également tenu un journal de bord afin d'y noter nos impressions et ressentis lors du parcours. Cet exercice nous a permis de faire l'expérience des différents espaces qui composent le quartier et de faire apparaître les premières corrélations entre espace urbain et investissement citoyen.

Les actions identifiées ont ensuite été catégorisées et cartographiées afin de permettre l'analyse des données. La catégorisation nous permet de classer ces expériences selon des attributs communs et distinctifs, de les nommer et de communiquer autour de ces catégories (Rosch & Lloyd, 1978). Pour cela, nous avons créé un tableau listant toutes les actions et les catégories auxquelles elles correspondent. Il aura fallu plusieurs aller-retour selon un modèle essai/erreur pour arriver à une catégorisation claire et satisfaisante. La cartographie, quant à elle, a été réalisée dans un logiciel de création graphique vectorielle à l'aide d'un outil de géolocalisation des photos.

Dans un troisième temps, nous avons étudié les différentes typologies de rues existantes et nous avons croisé ces données avec les appropriations observées. Ici nous nous sommes basés sur les précédentes observations réalisées lors du parcours, notes et photos, et nous avons utilisé l'outil de mesure de Google Maps pour mesurer l'emprise des cours avant, des trottoirs et de la voirie.

Enfin, nous avons comparé l'expérience que nous avons faite de l'espace public au cours de notre récolte de données, avec les données des pouvoirs publics. Un entretien semi-dirigé, d'environ 1h30, a été réalisé avec deux personnes responsables de la gestion et du bon fonctionnement de l'espace public pour le quartier de Villeray. Selon Roberge (1995), un entretien semi-dirigé permet de recueillir de l'information sur un sujet particulier, tout en laissant de la place au discours de l'informateur, qui est libre de construire son récit (Roberge, 1995). Nous avons ainsi pu récolter et confirmer certaines informations concernant : les réglementations en place ; le positionnement de l'arrondissement au sujet de l'appropriation d'un lieu public ; la présence ou l'absence d'une volonté politique de favoriser ces actions ; les impacts observés et les enjeux liés à ces impacts ; la présence, ou l'absence, de plaintes et/ou de demandes liées à ces actions ; des informations plus générales concernant l'entretien et la gestion de l'espace urbain.

6 Portrait du lieu étudié

6.1 Historique

Au milieu de XIXe siècle, Villeray avait des airs champêtres, et se composait essentiellement de fermes, de terres agricoles et de bois. Les premiers lotissements apparaissent seulement à partir de 1870 et le quartier commence à se développer avec la révolution industrielle. (Journal de Montréal, 2015)



Figure 12 : Vue de l'église St-Edouard et d'une partie du boulevard St-Denis le 16 mai 1896. Crédits photo : Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Entre la fin du XIXe siècle et la Première Guerre mondiale, Montréal connaît une période de prospérité et d'expansion qui va amener à la formation d'une nouvelle municipalité : le village de Villeray, fondé en 1896. Nous devons ce nom à Louis Rouer de Villeray, membre du Conseil souverain de la Nouvelle-France à partir de 1663, et contrôleur de la Compagnie du Canada, en 1685. (Béliveau, 2000)

En 1905, le village est annexé à la Ville de Montréal et le développement de lignes de transports, comme la Montréal Street Railway et le CP le rend plus accessible. De nombreuses familles quittent alors l'insalubrité du sud de la ville pour venir s'installer dans Villeray. Les tailleurs de pierres viennent en nombre travailler dans les nombreuses carrières de calcaire gris, comme Quarry co.ltd qui se trouve au niveau de l'actuel parc Villeray. En 1911, la venue d'usines de construction et de réparations de tramways ainsi que les Ateliers d'Youville attirent également les ouvriers contribuant ainsi au développement du secteur. (Auclair & Larche, 2004)

Après la Première Guerre mondiale, Montréal connaît une nouvelle expansion économique et démographique. C'est à cette période que la communauté italienne arrive à Villeray, connu pour sa réputation de quartier ouvrier modèle aux logements abordables. (Similaire à celle d'aujourd'hui ?) (Benoît & Gratton, 1991).



Figure 13 : Employés italo-montréalais des chemins de fer CNR en 1953. Crédits photo : Héritage Montréal

Avec la crise des années 1930, la baisse de la construction met fin à l'exploitation des carrières dans Villeray et le quartier connaît un fort taux de chômage. Les années 1950-1960 marquent un certain retour à la prospérité, cependant, dans les années 1970, les familles s'exilent vers la banlieue, mouvement qui entraîne une forte baisse de la population du quartier. (Auclair & Larche, 2004)

Cette baisse démographique va être compensée par une diversification de l'immigration. L'arrivée de personnes originaires d'Haïti, de pays asiatiques, d'Amérique centrale et du Sud et d'Afrique du Nord va donner lieu à une profonde modification de l'identité du quartier. On trouve encore aujourd'hui de nombreux marqueurs de cette immigration et une grande diversité dans Villeray (Béliveau, 2000).

Depuis maintenant une quinzaine d'années on peut observer un embourgeoisement du quartier. Depuis peu, ce processus s'accélère, les ménages sont confrontés à une forte augmentation des loyers et de nombreux commerces branchés prennent leur place dans le quartier.

6.2 Utilisation du sol

Le quartier Villeray se situe au centre nord de l'île de Montréal et fait partie de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

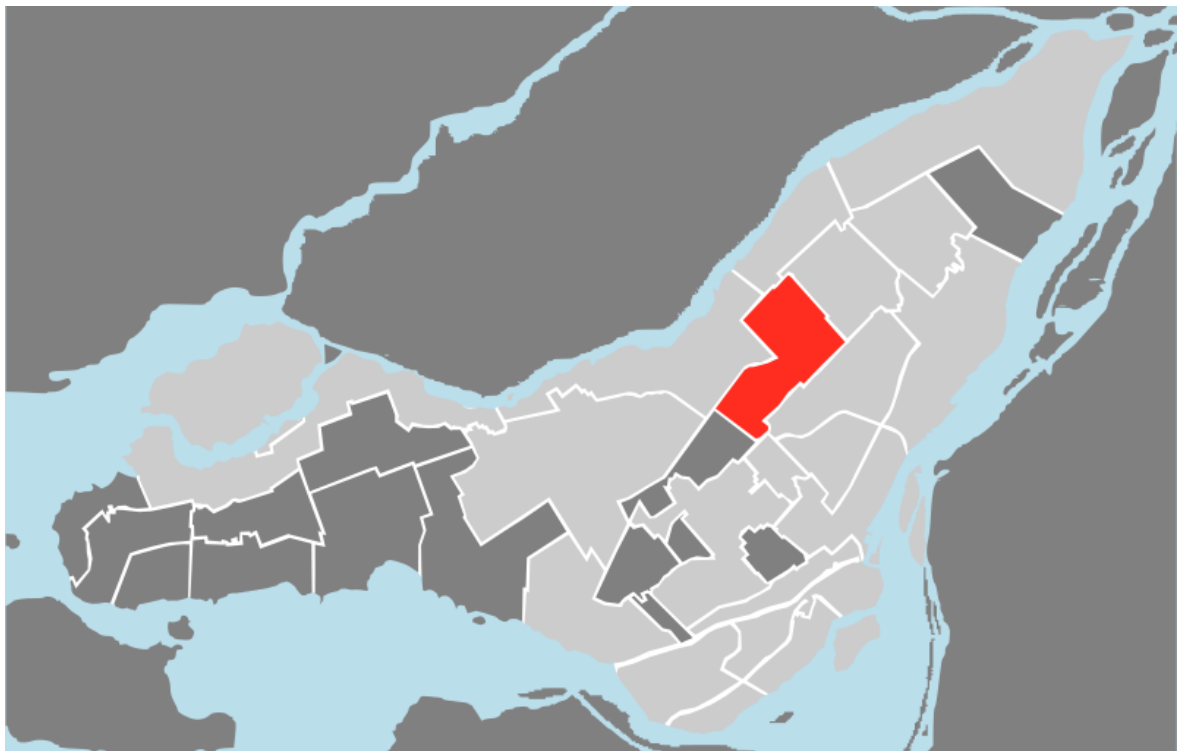


Figure 14 : Localisation de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel- Parc-Extension dans l'agglomération de Montréal

Il est délimité au nord par l'autoroute Métropolitaine qui le sépare du quartier Ahuntsic, au sud la rue Jean-Talon et les quartiers La Petite-Patrie et Rosemont, à l'ouest l'avenue Casgrain et le quartier Parc-Extension, à l'est la rue Garnier et le quartier Saint-Michel. La rue Casgrain est la limite du district électoral, cependant le boulevard Saint-Laurent

constitue toutefois la limite "naturelle" du quartier et est reconnu comme tel par les habitants du secteur.

Les grands axes de circulation sont surtout sur un axe nord-sud: le boulevard Saint-Laurent, la rue Saint-Denis et l'avenue Christophe-Colomb. Le quartier est très bien desservi par le service d'autobus de la Société de transport de Montréal (STM) ainsi que par le métro. En effet, Villeray compte 4 stations de métro réparties sur deux lignes : De Castelnau, Jean-Talon, Jarry et Crémazie.

Pendant longtemps, les commerces se concentraient le long des principales artères qui traversent le quartier : le long du boulevard Saint-Laurent, des rues Saint-Hubert, Jean Talon et Jarry. Cependant, depuis peu, les rues sont redynamisées et l'on trouve maintenant de nombreux petits commerces, notamment sur les rues Villeray et De Castelnau.

Villeray est un quartier quasi exclusivement résidentiel. Il est cependant bordé par de petites zones industrielles à l'Ouest et à l'Est. Le cadre bâti est typiquement montréalais, essentiellement des duplex ouverts sur la rue, arborant une cour et un escalier extérieur.

Comme on peut le voir sur la carte ci-dessous, la partie Est du quartier est classée comme « secteur de valeur intéressante ».



Le patrimoine bâti

Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

- Site patrimonial (cité)
- Site patrimonial (déclaré)
- Grande propriété à caractère institutionnel
- Secteur de valeur exceptionnelle
- Secteur de valeur intéressante
- Ensemble urbain d'intérêt
- Ensemble industriel d'intérêt
- Limite d'arrondissement

Figure 15 : Le patrimoine bâti de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Plan d'urbanisme de Montréal

6.3 Socio démographie

Le quartier a une population totale de 35 345 habitants répartie comme suit : 25% de 0-24ans, 64,4% de 24-64ans, 11% de plus de 65ans. On observe une proportion plus importante de 25-34 ans qu'à l'échelle de la ville Montréal. 27% à Villeray contre 17% en moyenne pour la ville de Montréal.

Tableau I : Population totale et groupes d'âges. District de Villeray, Montréal en statistiques, novembre 2014

Population totale et groupes d'âges

	District électoral		Arrondissement		Ville de Montréal	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Population totale	35 345		142 222		1 649 519	
Hommes	17 255	48,8	70 165	49,3	799 880	48,5
Femmes	18 075	51,1	72 055	50,7	849 640	51,5
Population selon l'âge	35 310		142 220		1 649 520	
0 à 14 ans	4 510	12,8	24 130	17,0	247 975	15,0
15 à 24 ans	4 270	12,1	17 520	12,3	206 790	12,5
25 à 34 ans	9 530	27,0	26 705	18,8	279 895	17,0
35 à 64 ans	13 210	37,4	55 270	38,9	664 325	40,3
65 à 79 ans	2 720	7,7	13 365	9,4	174 070	10,6
80 ans et plus	1 140	3,2	5 230	3,7	76 470	4,6

Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2011.

Le quartier comporte un nombre important de personnes vivant seules : 46.4%, mais également de nombreuses familles sans enfants : 45.4% contre 37.7% pour toute la ville de Montréal.

Tableau II : Ménages et familles. District de Villeray, Montréal en statistiques, novembre 2014

Ménages et familles

	District électoral		Arrondissement		Ville de Montréal	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nombre de ménages	18 425		63 540		759 950	
Ménages de personnes seules	8 550	46,4	24 660	38,8	309 220	40,7
Taille moyenne des ménages	1,9		2,2		2,1	
Personnes de 65 ans et plus dans les ménages privés	3 565		17 735		224 515	
Personnes de 65 ans et plus vivant seules	1 675	47,0	6 070	34,2	83 505	37,2
Nombre de familles	8 295		35 475		410 035	
Avec conjoints	6 645	80,1	26 625	75,1	321 420	78,4
Sans enfants	3 770	45,4	11 645	32,8	154 595	37,7
Avec enfants	2 950	35,6	14 985	42,2	166 825	40,7
Monoparentales	1 650	19,9	8 850	24,9	88 615	21,6
Nombre total d'enfants à la maison	7 230		41 510		436 225	
Nombre moyen d'enfants à la maison	0,9		1,2		1,1	

Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2011.

Villeray est un quartier de locataires avec 76% des logements loués. Le taux de propriété est de 24%, nettement en dessous de celui de l'ensemble de la ville qui s'élève à 35.8%.

Tableau III : Logement. District de Villeray, Montréal en statistiques, novembre 2014

Logement

	District électoral		Arrondissement		Ville de Montréal	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Logements privés occupés	18 410		63 535		759 945	
Possédés	4 410	24,0	16 570	26,1	272 180	35,8
Coûts d'habitation mensuels moyens des ménages propriétaires (\$)	1 231		1 081		1 161	
Valeur moyenne des logements (\$)	363 383		348 980		373 475	
Loués	14 025	76,2	46 965	73,9	487 765	64,2
Coûts d'habitation mensuels moyens des ménages locataires (\$)	698		657		732	

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011.

La population de Villeray est relativement diversifiée avec 25.6% d'immigrants, même si ce chiffre reste bien en dessous de celui de la ville à 33.4%, et très en dessous de celui de l'arrondissement avec 43.9% de la population ayant le statut d'immigrant.

Tableau IV : Immigration et minorité visibles. District de Villeray, Montréal en statistiques, novembre 2014

Immigration et minorités visibles	District électoral		Arrondissement		Ville de Montréal	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Population selon le statut d'immigrant	35 030		141 050		1 612 645	
Non immigrants	24 930	71,2	75 345	53,4	1 025 365	63,6
Immigrants	8 975	25,6	61 870	43,9	538 285	33,4
Résidents non permanents	810	2,3	3 835	2,7	48 995	3,0
Immigrants selon la période d'immigration	8 955		61 870		538 285	
Immigrants d'avant 1991	2 350	26,2	24 420	39,5	205 365	38,2
Immigrants de 1991 à 2005	2 360	26,4	22 210	35,9	191 600	35,6
Immigrants récents (2006 à 2011)	2 605	29,1	15 245	24,6	141 315	26,3
Immigrants selon les principaux lieux de naissance	8 975		61 875		538 280	
France	710	7,9	1 905	3,1	27 940	5,2
Portugal	605	6,7	2 215	3,6	8 940	1,7
Algérie	555	6,2	3 750	6,1	33 265	6,2
Nouveaux immigrants selon les principaux lieux de naissance	2 575		15 245		141 315	
Algérie	275	10,7	2 015	13,2	16 290	11,5
Maroc	165	6,4	2 075	13,6	13 420	9,5
France	135	5,2	650	4,3	9 075	6,4
Population totale selon les minorités visibles	35 025		141 055		1 612 645	
Minorités visibles	7 885	22,5	66 080	46,8	510 665	31,7

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011.

45% des citoyens habitent dans le quartier depuis plus de 5 ans et n'ont pas déménagé, on imagine donc une population relativement attachée à son milieu de vie.

Tableau V : Mobilité. District de Villeray, Montréal en statistiques, novembre 2014

Mobilité

	District électoral		Arrondissement		Ville de Montréal	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Population selon la mobilité 5 ans auparavant	32 930		131 390		1 516 940	
N'ayant pas déménagé	14 875	45,2	70 140	53,4	821 010	54,1
Ayant déménagé	18 080	54,9	61 250	46,6	695 930	45,9
En provenance de la même ville	11 110	33,7	39 155	29,8	438 945	28,9
En provenance du Québec	3 650	11,1	7 385	5,6	89 560	5,9
En provenance du Canada	45	0,1	1 040	0,8	22 135	1,5
En provenance de l'international	2 840	8,6	13 675	10,4	145 290	9,6

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011.

42.2% des habitants de plus de 15 ans ont fait des études supérieures (Certificat, diplôme ou grade universitaire). C'est presque 10% de plus qu'en moyenne à Montréal, et c'est surtout deux fois plus qu'en 2004. On observe donc un changement à l'œuvre dans le quartier, avec une population plus jeune, plus aisée et plus instruite qu'auparavant (Chanez & Lebrun-Paré, 2015).

Tableau VI : Scolarité et domaines d'études. District de Villeray, Montréal en statistiques, novembre 2014

Scolarité et domaines d'études

	District électoral		Arrondissement		Ville de Montréal	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Population de 15 ans et plus selon le plus haut certificat, diplôme ou grade	30 465		116 680		1 364 810	
Aucun diplôme	4 905	16,1	32 825	28,1	273 360	20,0
Études secondaires	4 615	15,1	24 455	21,0	283 135	20,7
Études postsecondaires non universitaires	7 835	25,7	28 995	24,9	347 675	25,5
Certificat, diplôme ou grade universitaire	12 860	42,2	30 410	26,1	460 640	33,8
Population de 15 ans et plus ayant complété des études postsecondaires par domaines d'études	20 845		59 410		808 315	
Commerce, gestion et administration publique	3 445	16,5	11 370	19,1	179 820	22,2
Sciences sociales et de comportements, et droit	3 425	16,4	8 425	14,2	106 855	13,2
Architecture, génie et services connexes	2 795	13,4	10 065	16,9	137 930	17,1

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011.

Le quartier est relativement densément peuplé avec en moyenne 15 000 habitants par km², et avec une forte proportion de population active : plus de 60% de personnes ayant entre 25 et 64 ans.

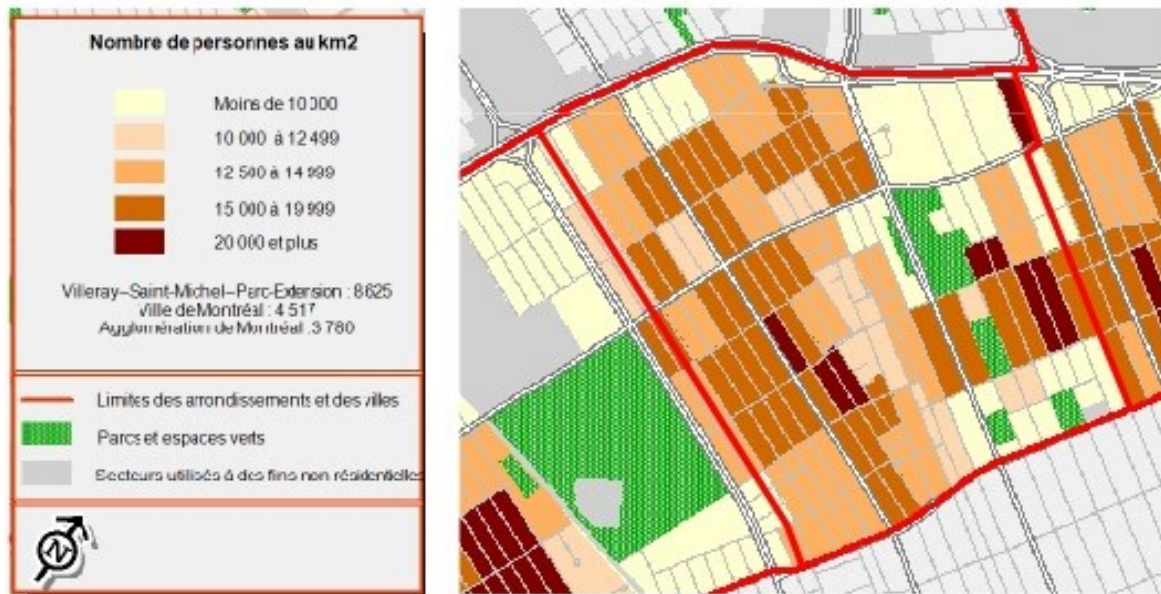


Figure 16 : Densité de population du district de Villeray. Atlas sociodémographique, Montréal en statistiques, juin 2014

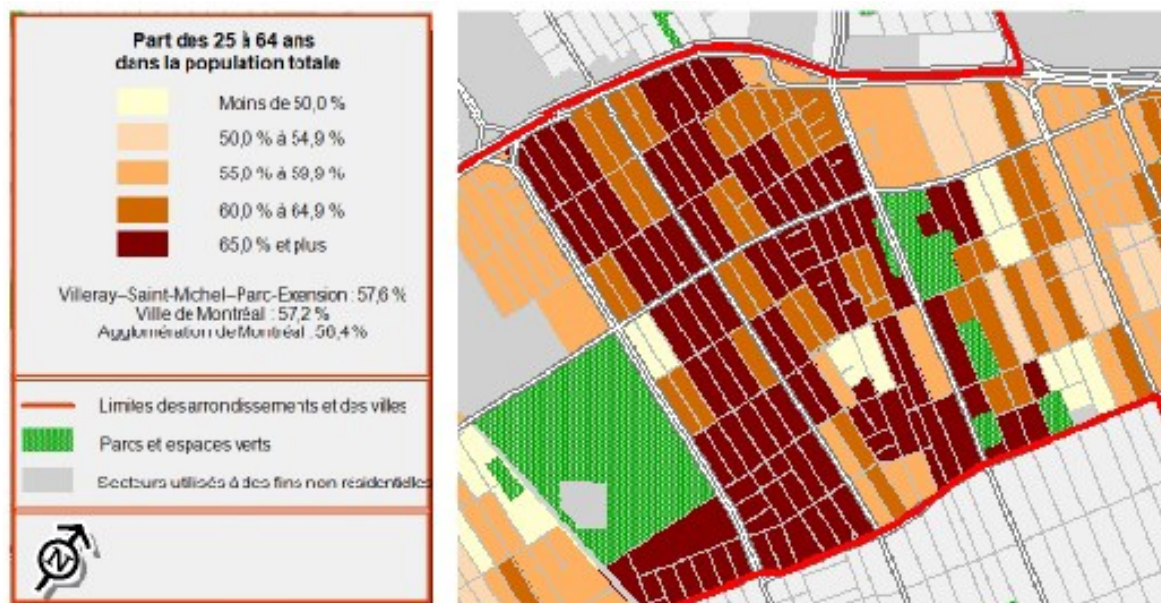


Figure 17 : Concentration des 25-64 ans. Atlas sociodémographique, Montréal en statistiques, juin 2014

On observe ici une population relativement aisée, spécialement dans l'est du quartier avec des revenus annuels moyens au-dessus de 50 000\$ par foyer.

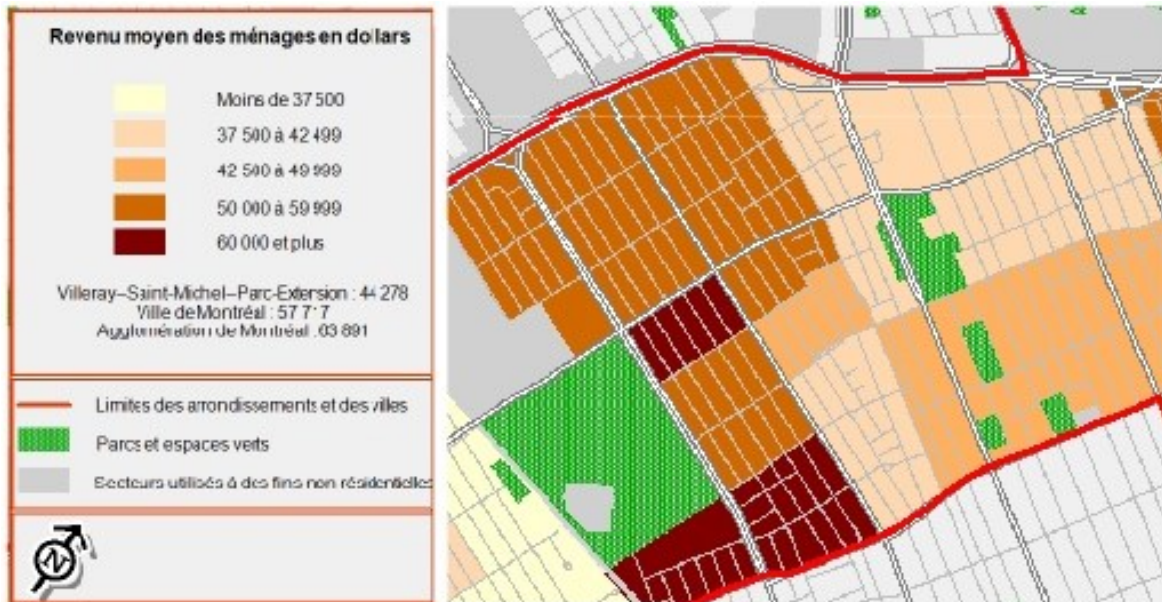


Figure 18 : Revenu moyen des ménages. Atlas sociodémographique, Montréal en statistiques, Juin 2014

Pour conclure, nous constatons que Villeray conserve son statut de quartier « modèle » qu'il s'est construit au fil des ans. C'est aujourd'hui un quartier prisé des jeunes familles et qui connaît une importante gentrification, surtout dans l'Est. Ce phénomène amène une forte dynamique d'investissement citoyen.

7 Données observées

7.1 Appropriations existantes

À l'automne 2016, nous avons parcouru les rues du quartier afin de recenser toutes les actions d'appropriations réalisées par les citoyens. Ce recensement n'est pas exhaustif, car il correspond à un instant « T » et est très susceptible de changer, d'évoluer avec le temps.

7.1.1 Inventaire et catégorisation

Durant cette période d'observations sur le terrain nous avons répertorié 472 appropriations de l'espace public par les citoyens. Les actions recensées ont été photographiées, analysées et groupées en 4 catégories selon leurs caractéristiques communes : les actions de verdissement, l'installation de mobilier, d'art ou encore l'affichage sauvage.



Figure 19 : Illustration - Catégories d'appropriations. Lena Payen, 2017

Afin de réaliser cette catégorisation, nous nous sommes basés sur le modèle prototypique des catégories cognitives de Mervis et Rosch (1981). Les différentes actions citoyennes ont été regroupées selon leurs similarités au cours d'un processus global nécessitant une vision holistique. C'est-à-dire que les appropriations qui sont perçues comme semblables ou équivalentes ont été regroupées pour former une catégorie. Ainsi, ces catégories se définissent par leur centre (prototype représentatif) et non par leurs limites ou frontières, car ces frontières sont généralement floues ou chevauchantes (Mervis & Rosch, 1981).

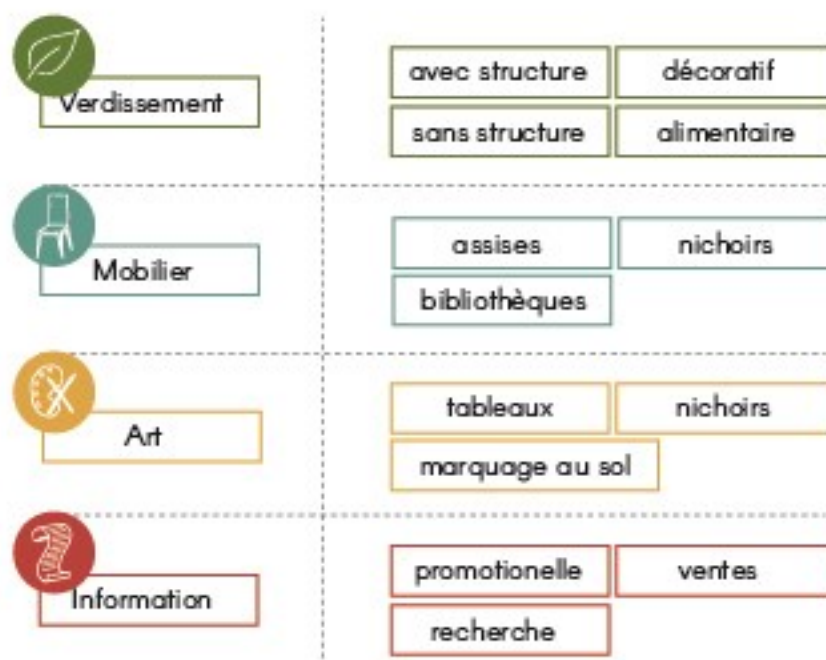


Figure 20 : Catégories d'appropriations. Lena Payen, 2017

Chaque catégorie a été ensuite structurée en sous-catégories. Par exemple, les actions de « verdissement » ont été subdivisées : les actions qui font intervenir, ou non, un support matériel, et la plantation de comestibles versus le verdissement décoratif. La catégorie « mobilier » englobe des structures très hétéroclites comme des chaises et des bancs, des boîtes à livres et des nichoirs à oiseaux. La catégorie « art » comprend non seulement des

œuvres d'art accrochées sur des poteaux d'utilité publique, mais également des œuvres telles que des peintures, des dessins au sol, etc. La catégorie « information » est la moins exhaustive puisqu'elle est composée en grande partie, d'affiches déposées pas les citoyens (affichage sauvage) et qui ont vocation à changer ou à disparaître rapidement.



Figure 21 : Échantillon représentatif de la catégorie « Verdissement ». Photos : Lena Payen, 2016



Figure 22 : Échantillon représentatif de la catégorie « Mobilier ». Photos : Lena Payen, 2016



Figure 23 : Échantillon représentatif de la catégorie "Art". Photos : Lena Payen, 2016



Figure 24 : Échantillon représentatif de la catégorie « Information ». Photos : Lena Payen, 2016

Les différentes catégories sont réparties comme suit :

verdissement 90,7 %, mobilier 4,5 %, art 4,5 %, information 2,3 %

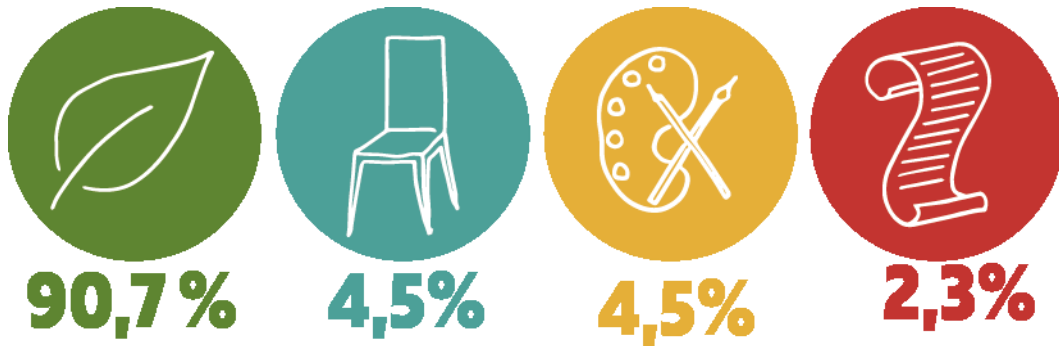


Figure 25 : Illustration – Répartition des appropriations. Lena Payen, 2017

Parmi les actions de verdissement, 43,9% comprennent un support matériel et 12,8% sont composées essentiellement ou partiellement de comestibles.

La carte ci-dessous identifie chaque appropriation repérée sur les lieux.

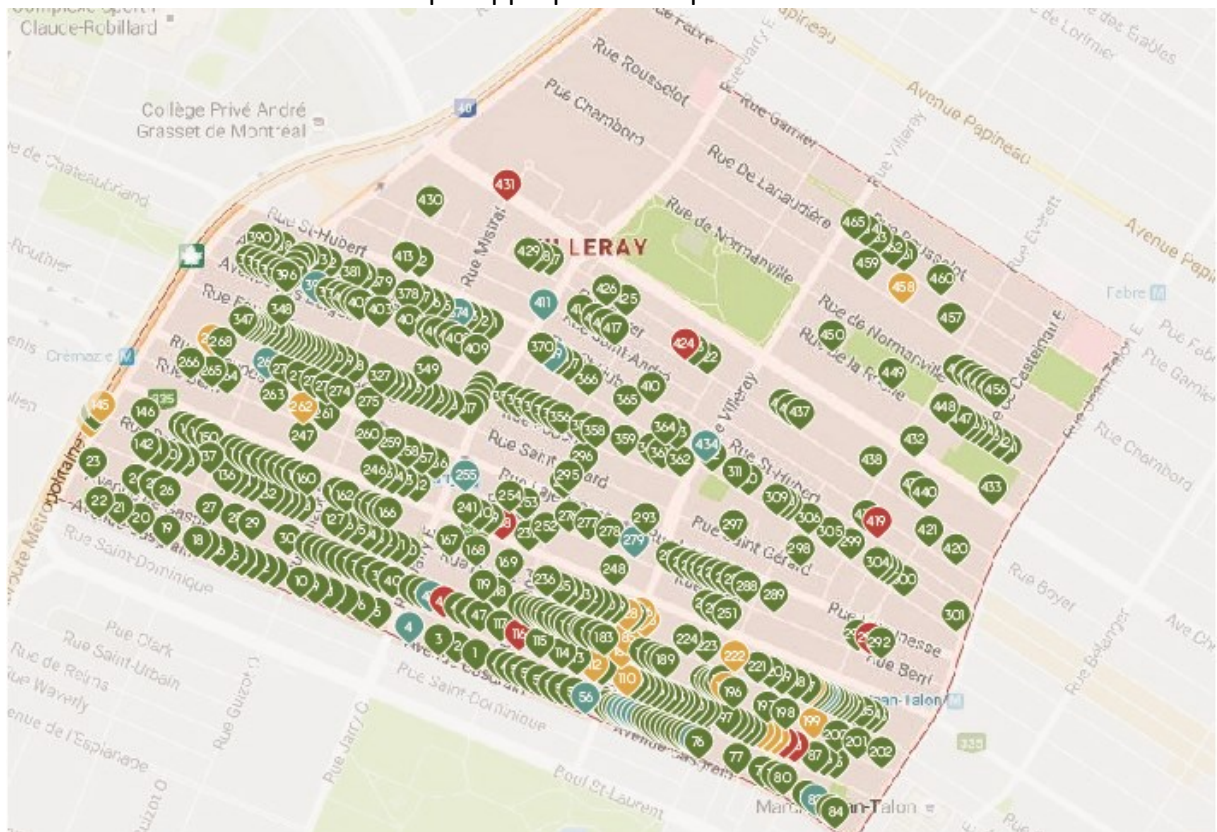


Figure 26 : Carte des appropriations. Lena Payen, 2017

7.1.2 L'appropriation est une extension du domaine privé

Au travers du parcours réalisé, nous avons observé que les initiatives citoyennes sont présentes lorsque les habitations sont ouvertes sur la rue. En effet, comme nous pouvons le voir sur la carte présentée plus haut (Figure 14), la quasi-totalité des appropriations se trouvent sur les rues orientées Nord-Sud. Ceci peut s'expliquer par la typologie du quartier et par le fait que les habitations soient ouvertes sur la rue uniquement sur cet axe-là. Les rues Est-Ouest n'ont pas de cour avant et ont généralement des dynamiques plutôt commerçantes.

Ainsi on recense des appropriations lorsque :

- La rue est composée de bâtiments à usage d'habitation.
- Les bâtiments sont ouverts sur la rue (portes et fenêtres donnant directement sur la rue).
- Les bâtiments possèdent une cour avant.

Par ailleurs, il est important de noter que lorsque la rue est bordée par des bâtiments publics - églises, écoles, mairies, etc.- on ne retrouve plus d'initiatives citoyennes. Cette observation confirme les points énoncés. Elle nous apprend également que l'appropriation se fait dans l'espace de proximité directe, les citoyens font des actions dans un périmètre très proche de leur logement.

Ainsi, on observe souvent une certaine communication, une continuité de plantation entre une cour avant et le carré d'arbre directement en face. En tant que marcheur on a alors l'impression de traverser un jardin.



Figure 27 : Installation de mobilier de jardin sur la rue Casgrain. Photo : Lena Payen, 2016

Sur la photo ci-dessus (Figure 15), c'est carrément un petit salon de jardin qui a été installé dans la rue. Il semble évident que le mobilier appartient à un résident de la rue, cependant il pourrait très bien accueillir un passant souhaitant se reposer.

Il faut noter l'exception du mange trottoir sur De Castelnau et Drolet. Le mange trottoir est un projet d'agriculture urbaine porté par un collectif citoyen. Les saillies de trottoir ont été transformées en potager public et tout un chacun peut aider à planter, arroser et récolter. Bien qu'il ne soit pas particulièrement situé directement devant des habitations, il jouit d'un grand succès. Les citoyens s'organisent, à l'aide des réseaux sociaux, dont le groupe Facebook, pour entretenir les aménagements et plantations.



Figure 28 : Le mange-trottoir. Photo : Lena Payen, 2016

7.1.3 Sensibilité du lieu

En parcourant les rues, on constate que tous nos sens sont sollicités : le bruit de la circulation sur Christophe-Colomb était oppressant, l'espace visuel saturé de minéral aux abords du boulevard Crémazie était particulièrement désagréable, l'odeur des poubelles en tout temps ne l'est pas moins, et la chaleur nous a surpris sur les trottoirs dénudés. De toute évidence, l'environnement global affecte notre expérience de l'espace, particulièrement en tant que piéton. Cependant, lorsque plusieurs de ces facteurs sont présents on observe une diminution des initiatives citoyennes. Comme si, face à quelque

chose de trop grand et qui semble irrémédiable, le citoyen délaisse l'espace public et ainsi son habitat.



Figure 29 : Arrivée sur le boulevard Crémazie. Photo : Lena Payen, 2016

7.2 Typomorphologie

La typomorphologie est une combinaison entre l'étude de la morphologie urbaine et la typologie architecturale. L'architecte Jean Castex, l'architecte-urbaniste Philippe Panerai et le sociologue Jean-Charles Depaule furent les premiers à introduire les études typomorphologiques en France. Selon eux, l'espace urbain est formé par les relations entre les éléments fondamentaux de la structure urbaine tels que le zonage, la voirie et le cadre bâti (Castex, Depaule, & Panerai, 1977). D'autres parts, leurs travaux mettent en évidence

des interrelations entre la structure physique de la ville et les activités qui s’y déroulent (Castex, Cohen, & Depaule, 1995).

La typomorphologie nous permet ici de regarder l’espace urbain dans son ensemble, autant l’emprise de la voirie, des trottoirs que la hauteur et la nature des bâtiments.

On constate alors qu’au sein même du quartier, certaines rues abritent de nombreuses appropriations, tandis que dans d’autres, elles se font rares. En parcourant les rues nous notons des corrélations entre l’espace, c’est-à-dire la largeur de la rue, des trottoirs, de la voirie, la longueur des cours avant, la proximité et la hauteur du bâti, l’ouverture des habitations, et la présence ou l’absence d’actions citoyennes. On remarque que certaines typologies de rues et certaines proportions entre les éléments de la structure urbaine sont plus favorables à l’apparition d’initiatives citoyennes.

7.2.1 Les rues « dynamiques »

Par « dynamiques », nous entendons les rues où nous avons observé une grande concentration d’actions citoyennes.

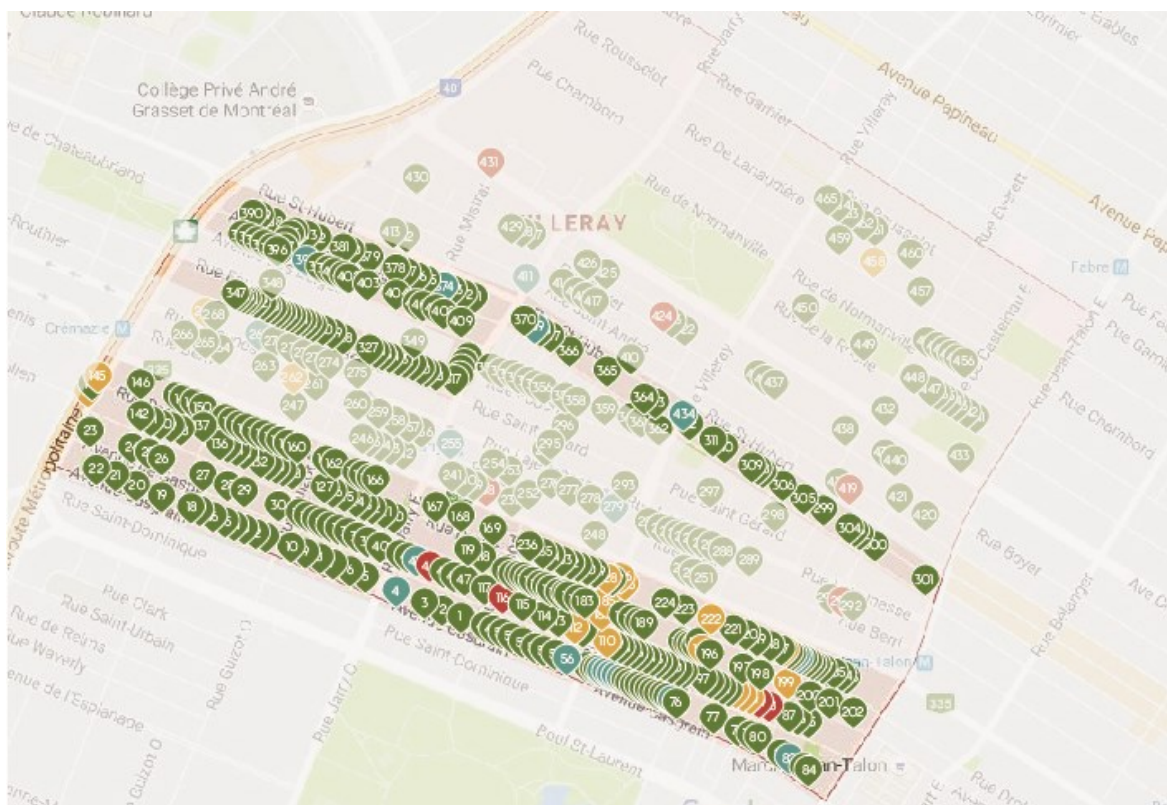


Figure 30 : Carte des appropriations - les rues dynamiques. Lena Payen, 2017

À l'aide de la carte ci-dessus nous pouvons identifier les rues : Casgrain, De Gaspé, Henri-Julien, Drolet, De Chateaubriand, Des Belges, et Saint Gérard entre les rues Jarry et Crémazie. Toutes ces rues ont une typomorphologie semblable.

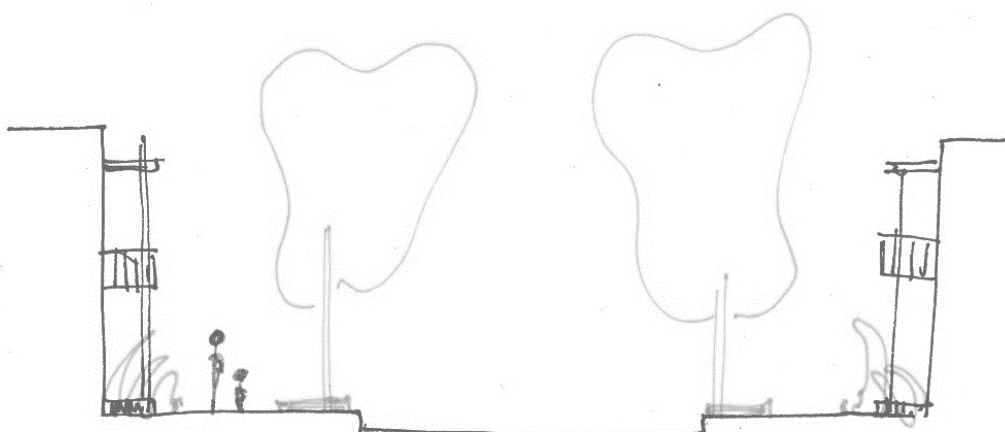


Figure 31 : Schéma d'une rue dynamique. Lena Payen, 2017

Le bâti à une hauteur raisonnable, avec des duplex ou triplex ouverts sur rue.

« Le duplex avec escalier extérieur est un bâtiment de deux étages, implanté avec une marge de recul avant de deux à quatre mètres et sans marge latérale. Il possède deux logements superposés et le logement de l'étage est accessible par un escalier extérieur disposé en façade. [...] L'implantation des façades avant forme généralement des alignements réguliers. L'aménagement des cours avant demeure sobre et une clôture basse en métal est parfois présente pour délimiter la cour de l'espace public. [...] Ce bâtiment possède un plan de forme rectangulaire simple et deux étages avec toit plat. Le rez-de-chaussée y est surélevé de deux à quatre contremarches par rapport au niveau du sol. On retrouve un balcon à l'étage ainsi qu'un porche d'entrée couvert par ce balcon au rez-de-chaussée. Un escalier extérieur permet l'accès au logement de l'étage. La forme de l'escalier est généralement en forme de « L » puisqu'il donne accès au balcon latéralement. » (Dubois, Marmen, Gallant, & Neumann, 2005, p.32)

Proportionnellement, la hauteur des bâtiments est environ ½ fois la largeur de la rue. Les habitations possèdent une cour avant avec un escalier extérieur. Les trottoirs sont plus ou moins larges (selon les rues), mais ils ont toujours une bande verte avec des arbres qui séparent l'espace piétonnier de la voirie. La circulation paisible est à sens unique, ainsi le partage de la rue est respecté, l'espace dédié aux voitures n'est pas plus important que celui des piétons. Enfin, les façades diversifiées, la présence de fenêtres, et les aménagements réalisés par les citoyens attirent l'attention des passants curieux et témoignent d'une transparence de vie.



Figure 32 : Exemple d'une rue dynamique : la rue Casgrain. Photo : Lena Payen, 2016

7.2.2 Les rues « stériles »

En opposition, les rues « stériles », sont celles où les actions sont rares voire inexistantes

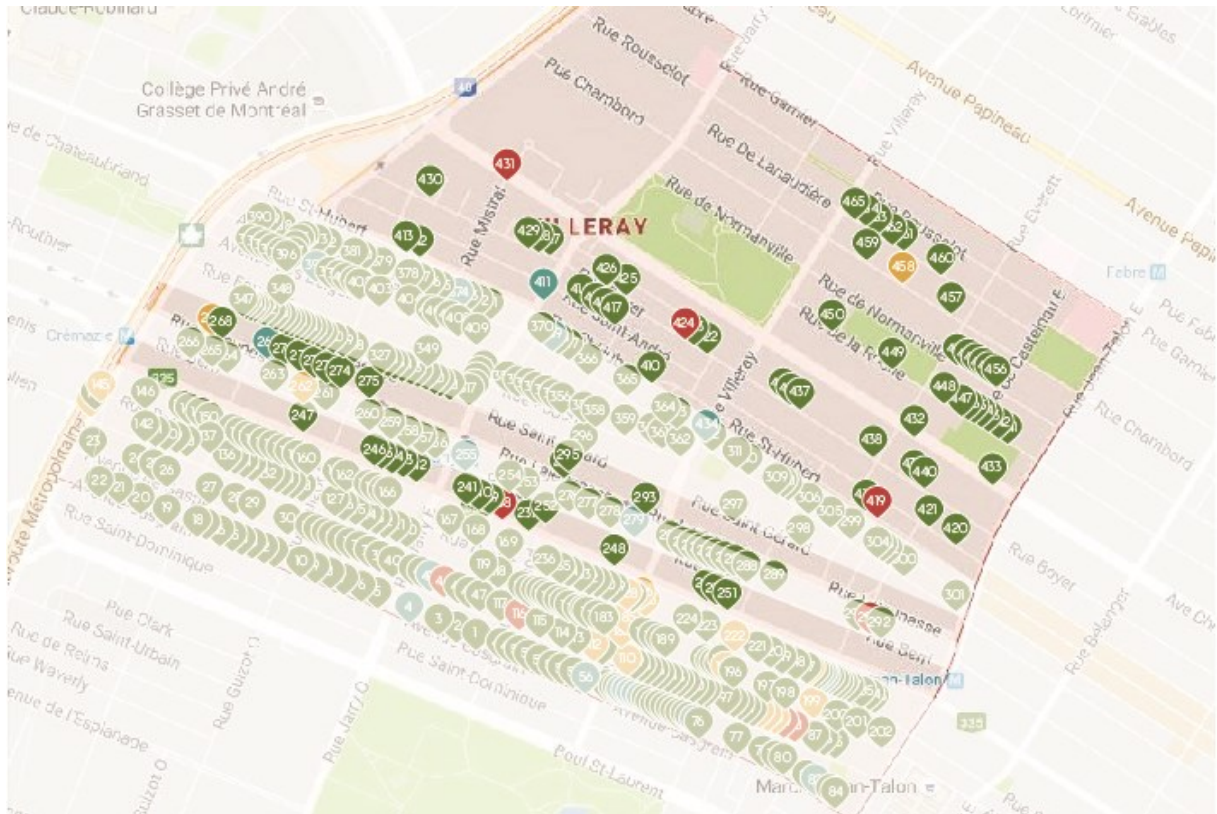


Figure 33 : Carte des appropriations - les rues stériles. Lena Payen, 2017

On y compte les rues : Saint-Denis, Lajeunesse, Saint-Hubert, Christophe Colomb, et la quasi-totalité des rues dans l'ouest du quartier.

Plusieurs critères rentrent en jeu ici. Sur la rue Saint-Denis, les quatre voies de circulation et le débit important des véhicules dégradent la perception que nous avons du lieu. L'artère est relativement bruyante et le marcheur préférera l'une des rues parallèles pour se déplacer. Cependant, les trottoirs larges, avec des surfaces végétalisées et d'habitations ouvertes sur la rue, font émerger des actions citoyennes.



Figure 34 : Nouveau bâtiment sur la rue Lajeunesse.
Photo : Lena Payen, 2016

Sur la rue Lajeunesse, nous sommes face à d'autres problématiques. Bien que la circulation ne soit pas trop importante - deux voies à sens unique et une piste cyclable – les appropriations sont rares. Nous devons cette stérilisation à des bâtiments un peu plus grands, de 3 à 4 étages, mais surtout fermés sur la rue. L'unique portion de la rue où l'on trouve des actions, se situe entre les rues Guizot et de Liège, et elle correspond au seul endroit avec des habitations plus « typiques » du quartier : des duplex.

Dans l'ouest du quartier, nous notons l'absence d'actions, que nous attribuons à une faible densité de population. À notre sens, l'appropriation d'un espace public est une extension du domaine habitable, elle apparaît alors quand l'espace privé extérieur des habitations ne suffit plus. L'étalement vers l'espace public devient alors un moyen de contrer ce manque. Lorsque la densité de population diminue, les espaces extérieurs privés sont plus grands et par conséquent les appropriations du domaine public sont moins présentes.

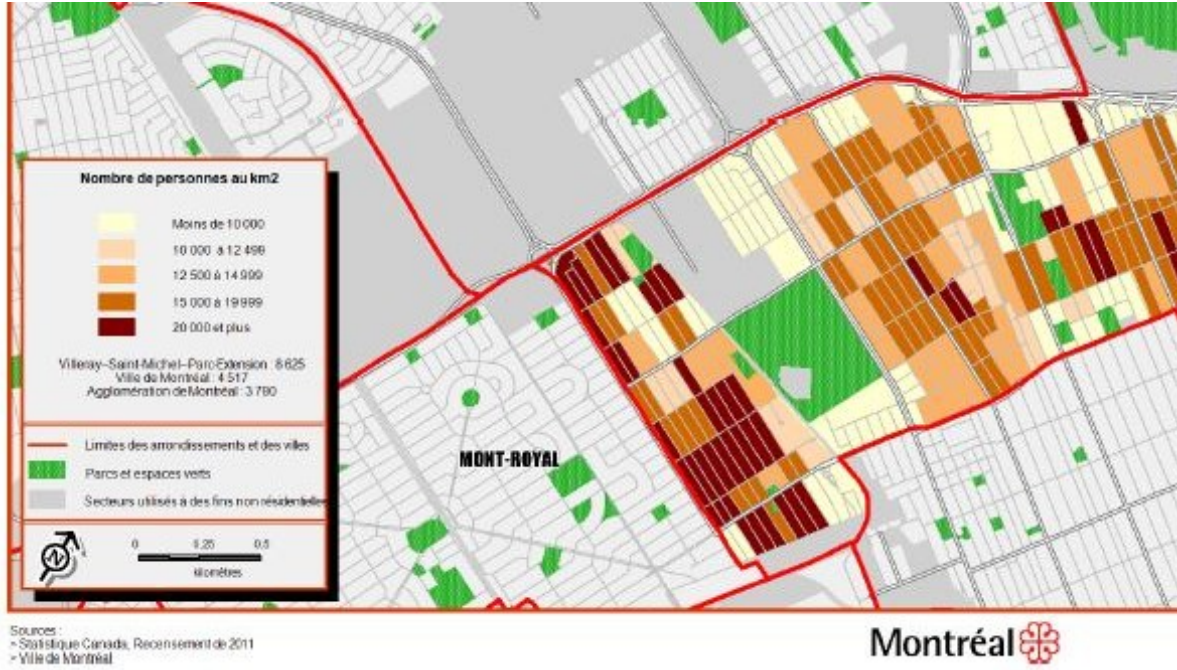


Figure 35 : Densité de population dans Villeray. Atlas sociodémographique, Montréal en statistiques, juin 2014

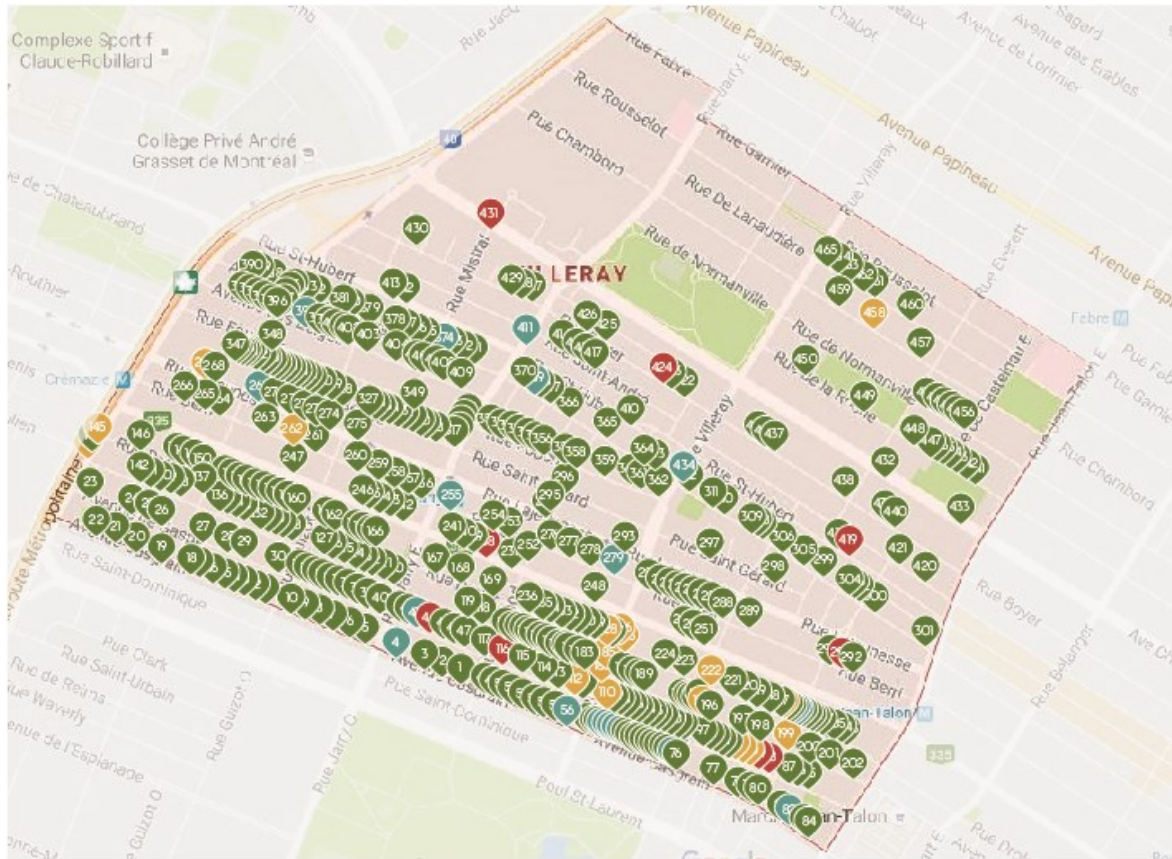


Figure 36 : Carte des appropriations. Lena Payen, 2017

On observe en effet sur ces deux cartes une concordance entre la densité de population et la présence d'initiatives citoyennes. Les premières appropriations apparaissent à partir d'une densité de population supérieure à 12 500 habitants par km², et se multiplient à partir de 15 000 habitants par km².

7.2.3 L'exception qui confirme la règle ?

La rue Saint-Gérard entre Jarry et Villeray mérite d'être soulignée. En effet, elle ne comporte aucune action d'appropriation bien qu'elle soit extrêmement agréable pour le marcheur : paisible avec de larges trottoirs, d'importantes zones verdies, un large couvert arborescent et une seule voie de circulation.



Figure 37 : La rue Saint-Gérard. Photo : Lena Payen, 2016

L'absence d'actions citoyennes sur l'espace public est due à sa topographie unique dans le quartier. À l'inverse des rues dynamiques que nous avons vues plus tôt, elle ne possède pas de bandes vertes ou de carrés d'arbre qui séparent le piéton de la voirie, le trottoir est directement sur le bord de la chaussée. Les proportions de la rue sont similaires, mais la cour avant, faisant partie du domaine privé, s'étend plus loin et le trottoir est réduit. Il se passe donc beaucoup de choses, la vie est présente, les aménagements sont intéressants, mais ces actions ne sont pas prises en compte dans notre étude puisqu'elles ne constituent pas une appropriation du domaine public.

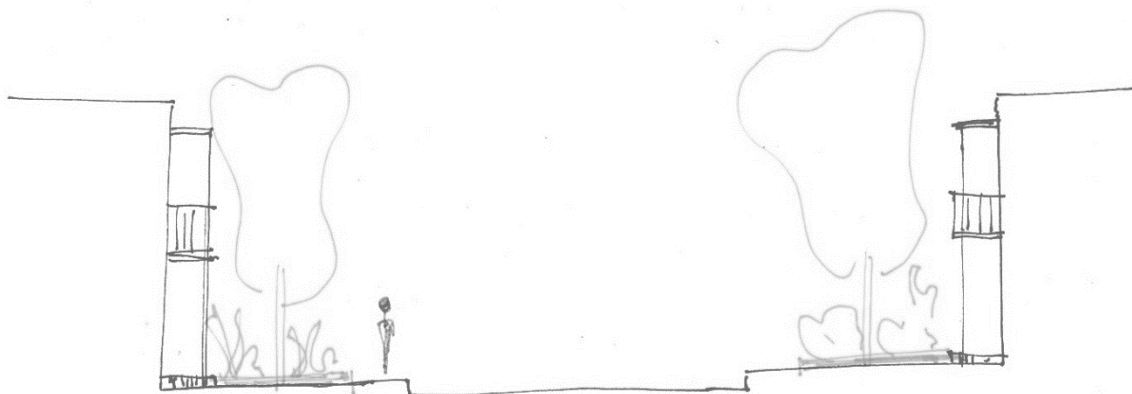


Figure 38 : Schéma de la rue Saint-Gérard. Lena Payen, 2017

7.3 Matériaux

Afin de mener à bien leurs actions, les habitants utilisent une palette d'éléments, font appel à différentes ressources. Parmi les matériaux utilisés, on retrouve souvent le bois, parfois de récupération, comme le bois de palette, mais pas uniquement. On remarque aussi différents niveaux d'implication ; par exemple avec des éléments de mobilier, des structures de verdissement soignées, solides, peintes, vernies, personnalisées d'une manière ou d'une autre ; mais aussi des structures beaucoup plus sommaires ; jusqu'à des

actions très simples ne nécessitant que peu d'implication, une plante laissée là, quelques graines semées ici. Pour accompagner le verdissement, on retrouve souvent des éléments de décoration, petites clôtures, panneaux divers, etc. Certaines rues ont un langage plastique particulier, même le choix des plantes nous parle des personnes qui y vivent.

Pérennité des actions.

La question de la durabilité et de la pérennisation de ces actions est centrale. En effet, la plupart de ces installations sont saisonnières, elles sont installées au printemps et enlevées à l'automne. Dans le cas contraire, elles ne résistent généralement pas à l'hiver et aux travaux de déneigement. Une structure abîmée peut devenir dangereuse pour la sécurité dans l'espace public : les matériaux comme le bois peuvent devenir coupants ; entraver la chaussée ou le trottoir ; gêner le passage ; diminuer l'accessibilité notamment pour les fauteuils roulants, les poussettes, les personnes malvoyantes, les personnes âgées et les enfants. Sur la voirie, les structures mal entretenues peuvent causer des dégâts sur des véhicules ou encore provoquer des accidents avec des cyclistes.

Les aménagements réalisés par les citoyens peuvent également être l'objet de vandalisme, ou tout simplement se dégrader au fil du temps et devenir insalubres.



Figure 39 : Aménagement endommagé par les travaux de déneigement. Photo : Lena Payen, 2017

On se demande ce qu'il advient si un aménagement est délaissé par manque de temps, de moyens ou tout simplement parce que la personne a quitté les lieux.

8 Tensions, le point de vue des pouvoirs publics

Les données de ce chapitre sont le fruit d'une rencontre avec des représentants municipaux responsables de l'aménagement et de la gestion des espaces publics pour l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de la Ville de Montréal.

8.1 Le discours politique

Pour survivre, les villes doivent se faire attrayantes, elles misent sur la culture et le « bien vivre ». Aujourd'hui on choisit rarement une ville pour un emploi ou une entreprise, mais plutôt pour sa dynamique et son cadre de vie. Afin de répondre à cette demande, les villes se recentrent sur l'humain. Pour cela on favorise les projets citoyens, le verdissement, les rues piétonnes, les pistes cyclables, on développe la vie culturelle, on multiplie les musées, les concerts, les expositions.

De nos jours, le discours politique à Montréal, et notamment dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, soutient l'initiative citoyenne. Dans certaines rues on peut même apercevoir de petites pancartes « appropriez-vous cet espace ». Les actions des citoyens sont également mises en avant par la presse et les arrondissements n'hésitent pas à valoriser ce genre d'initiative.

Pour un citoyen, il est difficile de savoir ce qui est autorisé, toléré ou non. Le manque d'un cadre réglementaire oblige les responsables de l'espace public à décider selon leur bon sens.

8.2 Les réglementations en place

Afin de comprendre le cadre légal entourant ces pratiques, nous avons examiné les règlements de l'arrondissement et de la Ville de Montréal, disponibles en ligne. Nous constatons que l'appropriation de l'espace public n'est pas autorisée. Le règlement du conseil de la ville sur l'occupation du domaine public R.R.V.M. c. O-0.1 précise :

95-133, a. 2. : L'occupation du domaine public est interdite sans une autorisation conforme au présent règlement.

« Domaine public » : les rues, ruelles, squares et places publiques, y compris les trottoirs, terre-pleins, voies cyclables hors rue et l'emprise excédentaire de la voie publique, les parcs et les jardins publics.

Ainsi toute forme d'occupation du domaine public est prohibée et contrairement à ce que le discours politique pourrait nous laisser croire, toutes les actions d'appropriations de l'espace public se situent donc « hors-la-loi ».

Pourquoi n'y a-t-il aucun cadre légal pour encadrer ces actions ? Comment les instances publiques gèrent-elles ce paradoxe ?

La plupart du temps les responsables de l'espace public font appel au « bon sens » et la plupart des arrondissements de la Ville de Montréal tolèrent ces initiatives. Néanmoins, quand les actions posent problème ou prennent de l'ampleur et viennent nuire au bon fonctionnement de l'espace public, ils sont contraints d'intervenir. Les responsables municipaux consultés n'ont pas reçu de plaintes par rapport aux appropriations de l'espace par d'autres citoyens, toutefois, des agents sur le terrain veillent à ce que les aménagements n'obstruent jamais la visibilité des automobilistes et n'entravent pas la circulation, sur la chaussée et sur les trottoirs.

Les aménagements du mange-trottoir, sur De Castelnau/Drolet ont justement fait l'objet d'une enquête. Si le mange trottoir est avant tout un aménagement citoyen, le projet prenant de l'ampleur, une demande de permis d'occupation du domaine public a dû être faite auprès de l'arrondissement. L'autorisation du projet a été accordée, cependant des questions d'ordre de « santé publique » ont été soulevées. En effet, un jardin communautaire attire des animaux, génère des déchets et peut freiner la circulation. Dans le cas présent, les responsables de la santé publique, malgré leur première réticence, ont estimé que les risques étaient moindres et que le projet ne comportait pas de risque majeur. Cependant, on comprend que ces questions méritent d'être étudiées et que l'analyse au cas par cas de tous les aménagements n'est pas possible.



Figure 40 : Le mange-trottoir. Photo : Lena Payen, 2016

Nous parlons ici de la sécurité alimentaire, mais nous pouvons facilement soulever d'autres aspects. Les coffrages réalisés pour permettre les plantations sont-ils sécuritaires ? Les

aménagements réalisés obstruent-ils la visibilité des automobilistes ? Rentrent-ils en conflit avec la signalisation existante ? L'accessibilité universelle est-elle prise en compte ?

Les actions entreprises par les citoyens sont des occupations du domaine public qui ne sont pas gérées par des permis d'occupation du domaine public. Si ces initiatives deviennent problématiques ou se multiplient outre mesure, une réglementation devient nécessaire.

Cependant, la mise en place d'une réglementation soulève d'autres problématiques. La création d'un règlement autorisant, par exemple, la plantation de comestibles sous certaines conditions, nécessite une étude approfondie de tous les enjeux liés. Les limites et conditions doivent être clairement identifiables, l'encadrement doit être pensé, les critères de santé publique, de sécurité, de salubrité, de sobriété doivent être respectés, etc. En effet, une réglementation qui autorise certaines pratiques, implique une responsabilité légale de la Ville, ainsi de nombreux éléments doivent être étudiés avant de légaliser ces aménagements. Enfin, une telle réglementation aurait sans doute un impact restrictif sur les appropriations existantes.

Tolérer ces installations de façon officieuse, comme c'est le cas actuellement, dégage les villes d'une responsabilité légale. Autrement dit, pour toutes ces installations sans permis, la ville ne peut pas être tenue responsable au niveau légal. Ceci pourrait expliquer pourquoi ces actions sont pour l'instant tolérées tant qu'elles ne nuisent pas au bon fonctionnement de l'espace public et ne présentent pas de risque majeur.

Par ailleurs, le domaine public peut être considéré comme « appartenant aux citoyens » et les instances publiques comme les gérants et non les propriétaires de ces espaces.

8.3 Pour l'avenir

Quelle est la position de la ville face à ces questions ?

La ville fait face à des changements culturels et doit passer d'un mode de fonctionnement où la rue est dédiée à la circulation automobile à un espace public partagé entre tous les usagers. Une transition a été amorcée en 2008 avec le *Plan de transport de la Ville de Montréal* qui prévoit de favoriser le transport actif et collectif. (Montréal, 2008)

Ces changements obligent les instances publiques à travailler différemment. Par exemple, lorsqu'une rue nécessite une réfection, des questions de réaménagement se posent, comme la possibilité d'intégrer une voie réservée aux cyclistes, de réaliser des saillies de trottoir pour l'apaisement de la circulation, d'optimiser le couvert végétal et de penser à la perméabilité des sols. On ne se contente pas de reproduire, on pense à réaménager. Ci-dessous, un exemple du réaménagement de la rue Drolet.



Figure 42 : Rue Drolet - Automne 2016. Photo : Lena Payen

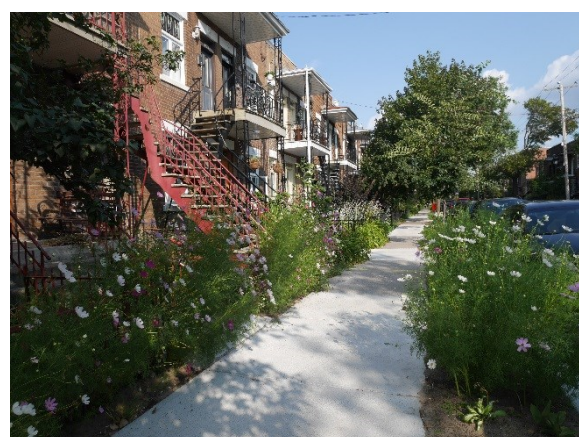


Figure 41 : Rue Drolet - Été 2017. Photo : Lena Payen

La pression publique incite également les pouvoirs publics à agir. Lorsqu'un projet est amorcé, les élus et les citoyens manifestent leur désir d'avoir plus d'espaces publics pour

les piétons, pour les cyclistes, pour eux. Aussi, on voit de plus en plus de gens qui essaient d'occuper le domaine public, par des plantations, l'installation de petit mobilier permettant de s'asseoir et de profiter de l'extérieur.

Ce phénomène est certainement lié à la densification du milieu résidentiel. Il y a de moins en moins de cours arrières, et les balcons sont de plus en plus petits. Alors, les citoyens cherchent à profiter du terrain en avant de chez eux. Lorsque les trottoirs sont larges, c'est une opportunité de prolongation de la cour avant.

Enfin, il relève du rôle des professionnels de l'aménagement et responsables municipaux d'encadrer les initiatives afin qu'elles ne troublent pas l'ordre public.

9 Discussions

9.1 L'appropriation de l'espace, un phénomène contagieux

Nous avons vu, à Villeray, que lorsque l'espace urbain répond à certains critères (détaillés plus loin) on trouve des actions d'appropriation. N'ayant pas étudié l'évolution de ces espaces nous ne pouvons pas affirmer les résultats suivants, cependant, nous supposons que les premières actions qui apparaissent dans un espace, une rue, sont des actions de verdissement. Par la suite, le verdissement se propage assez rapidement. Un résident voyant son voisin embellir sa cour avant et la plate-bande adjacente aura tendance à faire de même. Si les premières actions peuvent être timides, une petite plante par-ci ou par-là, la surenchère amène vite à des installations des plus remarquables. Nous avons observé que lorsqu'une rue possède seulement quelques initiatives citoyennes, ce sont quasiment toujours des actions de verdissement, tandis que lorsque la rue possède de nombreuses appropriations, on observe une plus grande diversité de catégories d'appropriation. Nous en déduisons qu'un phénomène de saturation de l'espace et/ou de stimulation de la créativité se met en place : lorsque toute la rue, ou presque, est appropriée par des actions de verdissement, alors, d'autres catégories d'actions apparaissent, comme l'installation de mobilier ou d'art.

9.2 L'appropriation favorise le développement personnel de l'individu

Au travers de ces actions, les citoyens pratiquent l'espace urbain. Ce temps passé dans l'espace public favorise les interactions sociales et permet aux citoyens de développer un sentiment d'appartenance et de renforcer le sentiment de sécurité.



Figure 43 : Rencontres de riverains devant un café ayant installé du mobilier sur la rue. Photo : Lena Payen, 2016

Une action d'appropriation citoyenne peut améliorer le milieu de vie, par l'embellissement de ce dernier ou encore par l'extension du domaine privé. Les habitants qui réalisent ces appropriations passent davantage de temps dans l'espace public. Ils passent du temps à créer, planter, bricoler, mais aussi à entretenir et surtout à profiter de ces espaces et de leurs aménagements. C'est également par le temps passé à prendre soin de l'espace public que passe l'appropriation du milieu de vie.

Les appropriations permettent aussi une certaine reconnaissance sociale, par l'embellissement apporté et par la création de liens de voisinages. En effet, par le fait de s'investir dans l'espace public et en augmentant le temps passé à l'extérieur, les actions réalisées favorisent la création de liens entre voisins dans un contexte urbain où il est facile de se retrouver isolé. Elles favorisent l'entraide, le partage, l'ouverture aux autres.

Enfin, elles permettent un accomplissement personnel de l'individu par la mise en action et la prise de conscience du pouvoir d'agir (Blanc et al., 2008).

« L'empowerment peut être défini comme un processus d'acquisition d'un pouvoir permettant d'agir sur le monde, dans un premier temps son environnement proche » (Blanc et al., 2008, p.19).

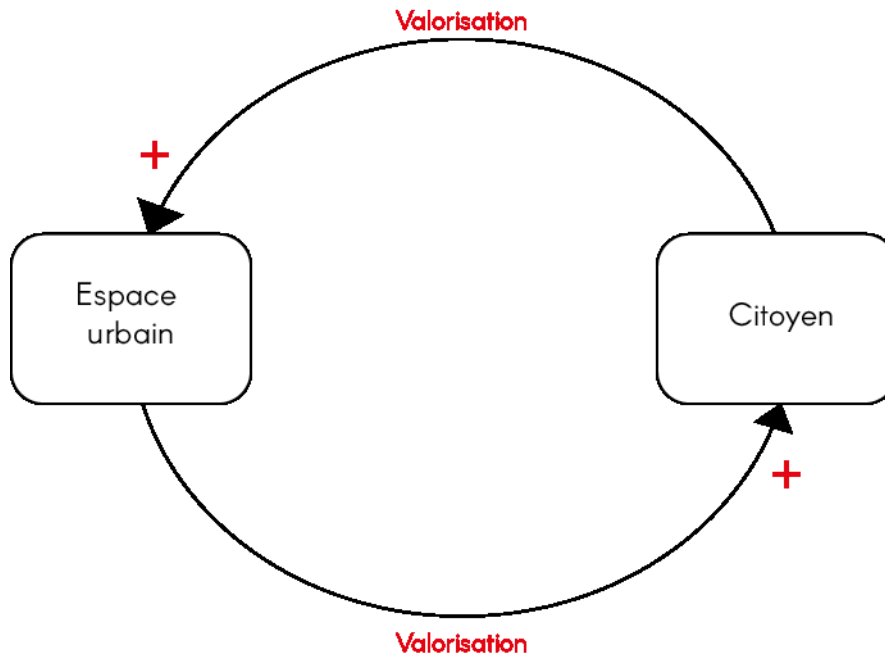


Figure 44 : Schéma: Le cercle vertueux de l'implication citoyenne. Lena Payen, 2017

9.3 L'initiative citoyenne, un phénomène de société

Comme nous l'avons vu avec l'étude des textes de Maurice Merleau-Ponty et de Kevin Lynch, les pratiques dans l'espace urbain sont conditionnées par nos préjugés, par la (pré)conception que nous avons de l'espace urbain. Elles sont des marqueurs, des témoins de l'image que les citoyens ont de l'espace urbain. Les pratiques observées reflètent un imaginaire collectif, elles nous parlent de la façon dont les citoyens conçoivent l'espace urbain, elles tendent à le transformer pour le rapprocher de ce que nous concevons comme un espace urbain « idéal ».

Le fait que les initiatives citoyennes soient le reflet d'un imaginaire collectif et d'une certaine préconception de l'espace urbain public emmène à deux points essentiels : elles ont vocation à changer dans le temps avec l'évolution des mentalités, et elles sont multiples. C'est-à-dire que chaque citoyen, habitant apporte, à travers ces actions, un regard nouveau sur l'espace urbain. Chaque citoyen est alors une force de proposition et agrandit le champ des possibles de l'aménagement urbain. Henri Lefebvre va même plus loin en soutenant que les actions des citoyens sont indispensables pour construire la ville et la société de demain.

« A elles d'indiquer leurs besoins sociaux, d'infléchir les institutions existantes, d'ouvrir l'horizon et de revendiquer un avenir qui sera leur œuvre. » (Lefebvre, 2009, p.115)

En facilitant les appropriations de l'espace public et en accordant plus d'importance à ces pratiques, nous permettrions aux citoyens d'adapter leur milieu de vie, et ainsi d'exprimer leurs besoins en matière d'aménagement urbain.

10 Recommandations pour des espaces urbains favorables à l'appropriation

10.1 Faciliter

Les données récoltées nous montrent que les initiatives citoyennes ne sont pas les mêmes partout et que certains éléments sont nécessaires pour que l'appropriation des espaces publics ait lieu. Les rues « dynamiques » que nous avons observées dans le quartier de Villeray répondent-elles aux critères énoncés par Jacobs ? Et ainsi sont-ils applicables pour la conception de rues favorables à l'appropriation citoyenne ? En soumettant nos résultats aux huit critères de Jacobs, nous espérons offrir des pistes et des références pour l'aménagement d'espaces urbains qui permettent l'appropriation citoyenne.

1. Un lieu où les habitants peuvent marcher avec plaisir.

Nous avons vu que les rues les plus appropriées par les citoyens ont de larges trottoirs, bordés par une rangée d'arbres qui séparent l'espace piétonnier et la voirie. Une rangée de stationnements augmente également cette séparation. Ainsi les recommandations de Jacobs concernant ce premier critère, pour faire de la rue un lieu agréable pour la marche, peuvent être appliquées pour des rues appropriables par les citoyens. En effet, lorsque ces éléments ne sont pas présents (trottoirs plus étroits, absence de séparation, circulation automobile trop importante, rue bruyante, etc.) on recense peu ou pas d'appropriation.

2. Confortable

Dans la continuité du premier critère, Jacobs recommande la présence d'arbres afin d'offrir une protection raisonnable face au climat. Dans notre analyse, nous avons montré que les

rues « dynamiques » en termes d'appropriation possèdent une bonne couverture arborée. Nous avons émis l'hypothèse que les carrés d'arbres, offriraient des opportunités d'espace pour les initiatives citoyennes. Il semble, à la vue des recommandations de Jacobs, que la présence d'arbres fait plus que cela. En rendant la rue plus confortable, les arbres invitent les citoyens à profiter davantage de la rue, à s'y attarder, et par conséquent donnent l'occasion aux citoyens d'initier des projets d'appropriations. Au contraire, lorsque la rue est dépourvue d'arbres elle n'offre pas de zones d'ombres agréables pour le piéton, d'espaces appropriables, de séparation avec les véhicules et les initiatives citoyennes sont beaucoup plus rares.

3. Définie

Ce troisième critère est moins évident dans notre cas. Jacobs met en avant la nécessité de limites visibles et clairement identifiables, cependant, dans les rues de Villeray il n'est pas rare que la limite avant d'une propriété et du bâti varie d'une maison à l'autre. Cette première acception du critère n'est donc pas remplie, pourtant le flou de cette limite (il est parfois difficile de définir où s'arrête l'espace public et où commence l'espace privé) est favorable à l'appropriation de l'espace public par les citoyens. Ces limites sont d'autant plus floutées par les initiatives des citoyens qui étendent l'emprise du domaine privé. Pour autant, selon le point de vue du piéton, la qualité de la rue n'en est pas amoindrie.

Enfin, Jacobs spécifie que la rue doit être à échelle humaine, à échelle de notre vision afin de nous permettre d'en identifier clairement les éléments. Cette deuxième acception du critère est, au contraire, parfaitement applicable dans notre cas. Les rues que nous avons identifiées comme dynamiques ont toutes cette qualité. Les bâtiments ne sont pas trop

hauts, les rues pas trop larges et tous les éléments qui la composent peuvent être embrassés en un regard.

4. Visuellement engageante

Les éléments de ce critère sont pleinement présents dans les rues les plus appropriées que nous avons observées. Encore une fois, la présence d'arbres apporte les différentes textures, couleurs, mouvements et jeux de lumière nécessaires pour une rue visuellement engageante. Mais ce n'est pas tout, la complexité du bâti offre à elle seule une grande richesse visuelle. Les détails des corniches, bordures de fenêtres, balcons, porches et même des barrières s'offrent au regard du passant tout en maintenant une certaine unité au sein du quartier.

5. Transparente

Nous avons vu que la rue doit laisser entrevoir ou tout du moins, suggérer la vie qui se déroule derrière les murs. Il s'agit de satisfaire à la curiosité du piéton tout en montrant que la rue est habitée. Les rues dynamiques répondent à ces exigences avec des duplex résidentiels ouverts sur la rue. Les nombreuses portes et fenêtres répondent au critère de transparence soulevé par Jacobs, mais nous y ajoutons un point : les cours avant entretenues, les entrées aménagées avec des porches ou des balcons meublés et décorés, les jouets des enfants, les poussettes, les vélos accrochés aux barrières sont des marqueurs de vie tout aussi importants que la vision furtive d'un intérieur à travers une fenêtre. Ces éléments permettent au piéton de s'imaginer la vie des habitants et apportent cette « transparence » au sens plus politique du terme.

6. Cohérente

Les bâtiments des rues « dynamiques » ne sont pas tous identiques, mais ils ont des similarités dans leurs dimensions et leurs apparences. Au sein d'une même rue, on observe une régularité dans les matériaux, la forme des escaliers, les dimensions et positionnements des portes, fenêtres et balcons, etc. Au contraire nous avons observé une importante disparité dans les bâtiments des rues « stériles ». Des immeubles côtoient des duplex ou même des maisons individuelles sans transition. Les matériaux, textures et couleurs ne dialoguent plus et se succèdent sans lien.

7. Entretien

Ce septième critère énoncé par Allan Jacobs n'a pas été confirmé dans le cadre de cette étude. En effet, l'entretien des rues observées n'est pas idéal. Il n'est pas rare de voir des plates-bandes abandonnées ou détruites, des nids de poules sur la voirie ou encore des ordures sur les trottoirs. Toutefois, ceci est vrai pour l'ensemble du quartier et nous n'avons pas relevé de différences marquantes entre les rues très appropriées et les autres.

8. Un design et des constructions de qualité

Ce dernier critère de qualité est sans doute le plus compliqué à appréhender. Notamment parce que le concept de qualité, tel que décrit par Jacobs, s'attache à la qualité du design, de l'exécution et des matériaux. Les rues observées possèdent des qualités intrinsèques, comme nous avons pu le voir dans les critères précédents, mais elles ne répondent pas aux critères de qualité de l'auteur. Les matériaux, la façon dont ils sont utilisés et mis en œuvre ne sont pas d'une qualité remarquable. Enfin, les rues n'offrent pas de commodités particulières et leur conception semble réduite au minimum.

Pour conclure, nous pouvons dire que les critères énoncés par Jacobs sont applicables pour la conception de rues appropriables par les citoyens. Ainsi les rues bien conçues et aménagées, verdies, permettant la marche, aux proportions raisonnables, intéressantes visuellement et bien entretenues, sont non seulement remarquables et agréables pour les usagers, mais également favorables à l'initiative citoyenne.

10.2 Encadrer

Pour permettre aux appropriations citoyennes de se développer et de s'épanouir, il semble nécessaire de fournir un cadre aux citoyens afin que ces pratiques restent viables pour tous. Si nous avons vu que la présence d'un cadre réglementaire est compliquée à mettre en œuvre et peut être néfaste aux initiatives citoyennes, une chartre ou un guide proposant des conseils d'aménagements et rappelant les critères à respecter pour permettre le bon fonctionnement de l'espace urbain pourrait être mis à disposition des citoyens et des pouvoirs publics. Pour les premiers, il serait un outil pour concevoir des aménagements plus sécuritaires et durables ainsi qu'un encouragement à l'action ; pour les seconds, il serait un support pour savoir comment encadrer les actions citoyennes et comment réagir en cas de problème.

Par ailleurs, il est intéressant de penser le processus d'appropriation en tant que projet de design. Comment le design peut-il améliorer ce processus afin de lui insuffler la complexité nécessaire et quels outils le design peut-il mettre à disposition des citoyens ? Il s'agit d'une réflexion sur les matériaux, les formes, les outils et/ou les services pouvant optimiser les actions citoyennes. En parallèle, il semble impératif que la recherche en design s'intéresse aux questions de gouvernance et de gestion de l'espace public.

10.3 Accompagner

Une meilleure collaboration entre citoyens, designers et pouvoir publics est envisageable pour améliorer la qualité et la durabilité des aménagements réalisés par les citoyens. En effet, une des faiblesses des aménagements issus des initiatives citoyennes qui ressort dans notre étude est le manque de qualité des constructions, autant du point de vue des matériaux que du design. On peut imaginer une mise à disposition par les pouvoirs publics de matériaux de qualité et de savoir-faire via des propositions d'aménagements conçues par des professionnels. Cela permettrait aux pouvoirs publics d'apporter une réelle valeur ajoutée tout en ne limitant pas les initiatives citoyennes d'appropriation.

D'autre part, nous déduisons que les actions de verdissement sont les plus répandues, car elles correspondent aux compétences les plus communes. La majorité des citoyens peuvent faire pousser des plantes, et encore on observe différents niveaux d'investissement dans le verdissement, mais tous ne sont pas capables de construire un support, du mobilier ou bien de réaliser des œuvres d'art. Ces actions nécessitent d'autres compétences, d'autres outils, d'autres matériaux. Le design pourrait chercher à révéler ces individualités, à faire valoir quelles sont les autres compétences des habitants et comment elles pourraient être mises au profit de l'espace urbain.

Enfin, le design a une responsabilité dans l'accompagnement des citoyens et des pouvoirs publics afin de faire face aux rapides changements de notre société. Il s'agit ici d'informer sur les possibilités d'actions et d'aménagement dans l'espace urbain, mais également, dans le champ du design social et du design participatif, de proposer une nouvelle relation

citoyens/espace public/pouvoirs publics et peut être imaginer de nouveaux rapports et modes de fonctionnement, de prise de décision et d'action.

11 Limites de l'étude et ouvertures

11.1 Une analyse ponctuelle

Les données de la recherche ont été récoltées de façon ponctuelle à l'automne 2016. Or, il serait intéressant d'étudier les actions citoyennes dans le temps, sur plusieurs saisons et sur plusieurs années. Une étude dans la durée permettrait de mieux comprendre comment les appropriations se développent et de confirmer l'hypothèse selon laquelle les initiatives citoyennes se développent par propagation, c'est-à-dire qu'une initiative en entraîne une autre. Elle permettrait également d'observer l'évolution des actions citoyennes. Les aménagements réalisés par les citoyens sont-ils bien entretenus et améliorés d'une année à l'autre par les citoyens, ou au contraire, sont-ils délaissés ? Quelles sont les solutions développées par les pouvoirs publics dans une telle situation ?

Une autre limite de la ponctualité de la recherche est qu'elle ne couvre pas la saison hivernale, pourtant importante à Montréal. Il existe de nombreuses appropriations hivernales telles que les ruelles blanches, les bonhommes de neige, sculptures de glace, etc. Ces appropriations sont éphémères de par les matériaux utilisés, la neige et la glace. Néanmoins elles contribuent à l'animation de l'espace urbain, à l'activité des enfants et des plus grands ainsi qu'au rayonnement de la ville à l'international. Par exemple, les ruelles blanches ont fait l'objet de nombreuses publications médiatiques et les sculptures de glace des commerçants de la rue Saint-Denis font toujours grande impression aux visiteurs et même aux locaux.

11.2 Des limites floues

Notre analyse s'est focalisée sur les actions présentes dans l'espace public, or, il existe parfois une certaine perméabilité entre espace privé visible et espace public. Il est courant que des aménagements réalisés dans les cours avant des maisons embellissent et animent sans que ces données soient répertoriées dans notre étude. Aussi, il est difficile de quantifier et de qualifier l'impact de ces espaces privés visibles sur notre perception de l'espace public. En effet, dans cette étude nous avons étudié uniquement les initiatives citoyennes ayant lieu dans l'espace public, cependant, il faut être conscient que l'espace privé visible, tel que les cours avant, a un impact sur notre expérience du lieu. Par exemple, certaines rues sont agréables, car les cours avant sont bien entretenues et vivantes, sans qu'aucune appropriation de l'espace public ne soit répertoriée. Les frontières entre espace public et espace privé sont un point très important de l'appropriation citoyenne et nous avons pu noter de nombreuses corrélations entre l'entretien des cours avant et la présence d'initiatives dans l'espace public, cependant, une étude plus approfondie de ces rapports serait nécessaire afin de quantifier l'impact de l'espace privé visible sur notre expérience de l'espace public et sur les actions d'appropriations.

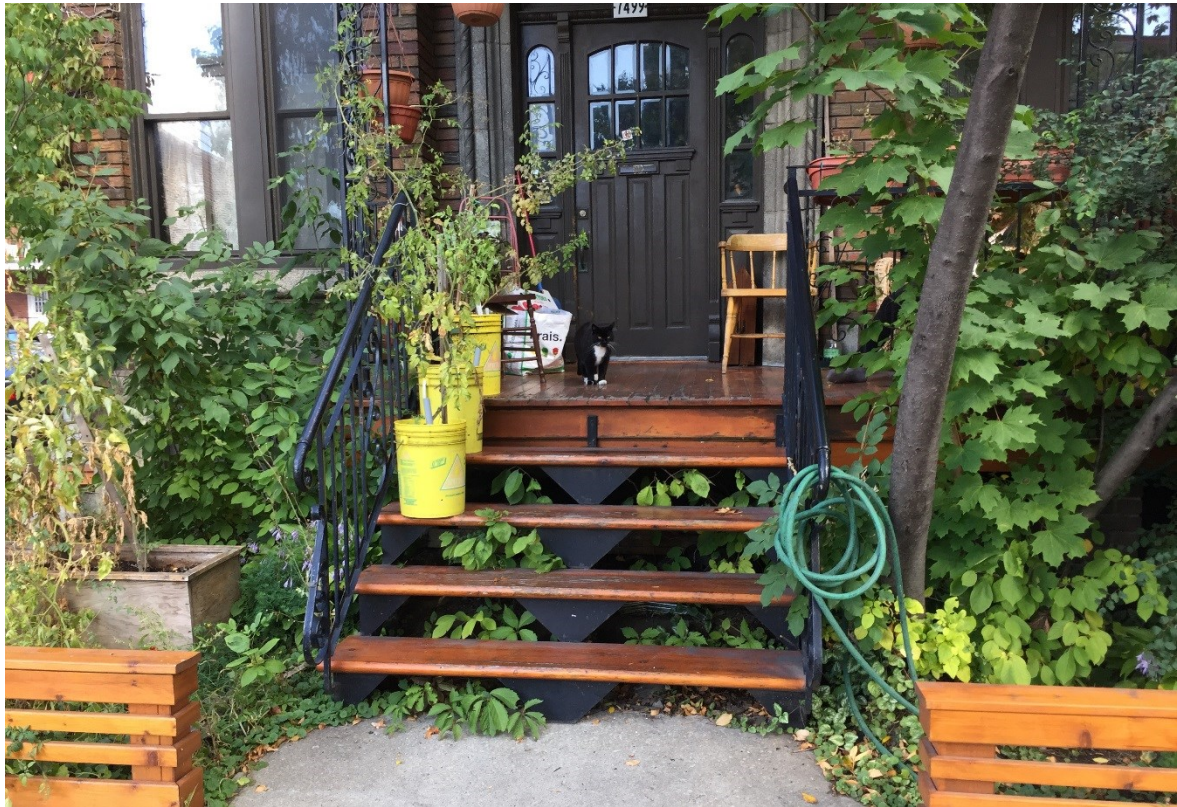


Figure 45 : Photo d'une entrée remarquable. Lena Payen, 2016

11.3 Un contexte spécifique

Notre terrain d'étude a un contexte sociodémographique bien spécifique avec une population de jeunes actifs, instruits et relativement aisés. Il est évident que ces critères sociaux et démographiques sont déterminants dans la présence d'initiatives citoyennes et dans leur acceptation, cependant, nous n'avons pas de données comparatives permettant de confirmer cette hypothèse.

Par ailleurs, la conception que nous avons de l'espace urbain, c'est-à-dire, l'idée que nous nous en faisons diffère en fonction des époques, des sociétés, des cultures et des villes. Il serait intéressant d'étudier plus en détail l'évolution des pratiques citoyennes dans

l'histoire des villes, tout comme il serait nécessaire de s'intéresser à ce phénomène dans d'autres cultures.

Enfin, au sein même d'une ville, on peut observer des conceptions différentes d'un quartier à l'autre en fonction du niveau de vie et de l'origine ethnique des résidents. Ne serait-ce qu'à l'échelle de Montréal, il existe de nombreux autres espaces à étudier.

12 Conclusion

Afin de répondre à notre problématique qui était : comment faciliter, encadrer et accompagner les initiatives citoyennes d'appropriation des espaces urbains ? Nous avons étudié notre sujet par différents prismes que ce soit :

- D'un point de vue historique, pour comprendre le lien entre le citoyen et sa ville, l'évolution des priorités d'aménagement selon les époques.
- D'un point de vue social avec les différentes prises de position et l'évolution du lien entre les citoyens et le pouvoir public avec une remise en question de la démocratie et la multiplication des initiatives citoyennes, participatives et collaboratives.
- En étudiant l'émergence des initiatives connues à travers le monde qui pour la plupart se constituent en événements.
- Et enfin d'un point de vue expérimental en étudiant de façon approfondie et détaillée les initiatives présentes au sein d'un quartier, celui de Villeray.

Du point de vue historique, la ville s'est construite dans un souci d'efficacité du transport et du commerce en occultant parfois la notion du « bien-être du piéton ». Actuellement, la conception de la ville évolue, laissant une place plus grande à l'humain et le design s'attèle à faciliter le quotidien de l'ensemble des usagers. Les initiatives citoyennes participent à 'l'humanisation de nos rues' et favorisent l'attractivité de certains quartiers.

Par ailleurs, l'émergence de nombreuses initiatives citoyennes reflète un changement plus général dans le positionnement des citoyens dans la société et la ville. Les citoyens ne sont pas uniquement des résidents, mais bien des habitants qui souhaitent agir et prendre part à la construction de leur milieu de vie. La littérature étudiée a confirmé la présence d'une

forte dynamique citoyenne, d'une volonté d'implication et d'une nécessité de repenser les rapports entre les instances publiques et les citoyens.

De plus, la multiplication des événements, éphémères ou pérennes, révèle un intérêt croissant des actions de réappropriation de l'espace urbain par les citoyens.

Enfin, l'étude approfondie a permis de révéler la présence de nombreuses initiatives citoyennes dans le quartier de Villeray. Le nombre important d'actions répertoriées permet de valider notre hypothèse selon laquelle ces actions ne sont pas isolées, mais au contraire, occupent une place importante dans l'espace urbain. La recherche nous a permis de comprendre comment se manifestent ces actions d'implication citoyenne, les différentes formes qu'elles peuvent prendre et la dynamique générale dans laquelle elles s'inscrivent. Nous avons pu identifier les espaces dans lesquels apparaissent les appropriations les relations qu'elles entretiennent avec le bâti architectural et le profil sociodémographique.

L'approche phénoménologique utilisée pour parcourir le quartier Villeray et l'expérience que nous avons faite par le parcours du quartier, a permis de démontrer que les actions citoyennes, que sont le verdissement, l'installation de mobilier, d'art et d'information, participent à la création d'un cadre de vie agréable et peuvent être facilités lors de la conception initiale de l'espace urbain. Cependant, ces actions peuvent être indésirables ou poser des problèmes. Toutes les appropriations sont uniques, ce qui permet d'enrichir le paysage urbain, mais cela peut aussi nuire à la lisibilité et la neutralité de l'espace public. Aussi, certains matériaux peuvent être dangereux, certaines plantes peuvent attirer des

espèces nuisibles ou tout simplement, les aménagements peuvent nuire à autrui. Par ailleurs, le développement des initiatives citoyennes peut amener les pouvoirs publics à se décharger de leurs responsabilités d'entretien de l'espace public.

Si l'on souhaite encourager l'investissement citoyen dans l'espace public, il est nécessaire de s'assurer des questions de sécurité, d'accessibilité, de bon entretien et de bon fonctionnement de l'espace public, mais également d'universalité. Il est important que l'espace public reste accessible à tous (personnes âgées, enfants, personnes en situation de handicap...). Pour cela il faut développer des solutions de responsabilisations des citoyens face à leurs actions. Il s'agit d'informer les citoyens sur les enjeux d'accessibilité universelle ; l'importance de la visibilité et de la salubrité ; sur les végétaux à privilégier et ceux à éviter ; leur proposer des outils et des matériaux sécuritaires et plus durables ; encadrer la protection des aménagements pour l'hiver ; mettre en place des outils permettant de s'assurer du bon entretien des aménagements et offrir un support en cas de problème.

Enfin, nous sortons grandis de cette expérience et nous croyons en la possibilité d'un designer facilitateur plutôt que créateur. L'étude a permis de mesurer l'impact que peut avoir la somme des petites actions, et de prendre conscience de notre pouvoir d'agir en tant que citoyen. Elle nous a également permis de mesurer l'importance de nos gestes en tant que professionnels : les choix faits en matière d'aménagement de l'espace public vont grandement influencer sur la vie des citoyens.

Cette réalité soulève également un problème de disparités entre les différents quartiers de Montréal. Certains quartiers avec un habitat trop densément peuplé, des bâtiments trop élevés, des aménagements de mauvaise qualité, ou tout simplement des pouvoirs publics qui ne tolèrent pas ces initiatives, ne permettent pas cette appropriation et donc ferment la porte à l'amélioration de l'espace public par et pour les citoyens. Aussi, on remarque que les quartiers les plus dynamiques du point de vue de l'appropriation sont les quartiers les plus gentrifiés. Ainsi les résultats de l'étude ne sont pas généralisables, mais ils démontrent un intérêt citoyen.

Par ailleurs, la recherche soulève des questionnements quant à la possibilité d'une ville pour les citoyens et par les citoyens. Des initiatives citoyennes existent déjà, mais il serait intéressant d'étudier, par exemple, d'autres structures organisationnelles et législatives pour les villes.

Cette étude laisse entrevoir d'autres pistes de recherches intéressantes. Dans le cadre de travaux futurs, il serait pertinent d'étudier des quartiers avec des profils sociodémographiques différents et de comparer les dynamiques à l'œuvre. De plus, il serait intéressant d'explorer comment ce phénomène se manifeste et comment il est abordé ailleurs dans le monde. Enfin, des études pourraient s'attacher à comprendre les raisons qui poussent les citoyens à s'approprier l'espace public.

Bibliographie

Altmayer, A. (2017). Acceptabilité et appropriation au cœur du design urbain québécois. *Intramuros*. Repéré à : <https://intramuros.fr/news/acceptabilite-et-appropriation-au-coeur-du-design-urbain-quebecois/>

Anadón, M. (2006). La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents *Recherches qualitatives*, 26(1). Repéré à http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero26%281%29/manadon_ch.pdf

Arjakovsky, P., Fédier, F. et France-Lanord, H. (2013) *Le Dictionnaire Martin Heidegger : Vocabulaire polyphonique de sa pensée*. Paris: Éditions du Cerf

Auclair, C., et Larche, D. (2004). Portrait du quartier Villeray. Repéré à https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_vsp_fr/media/documents/portrait_villeray.pdf

Bahary, A. (2014). Comment se réapproprier sa ville ? L'exemple des ruelles blanches à Montréal. *Le Huffingpost*. Repéré à : https://quebec.huffingtonpost.ca/alexandra-bahary/comment-se-reapproprier-sa-ville_b_4892334.html

Bélangier, M. (2010). *Le design urbain au Québec : étude de la transposition des prescriptions empiriques dans la pratique urbanistique*. (Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, Québec, Canada). Repéré à https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/3960/Belanger_mireille_2010_memoire.pdf?sequence=4&isAllowed=y

Béliveau, L. (2000). *Villeray une traversée du siècle*. Montréal: Association des locataires de Villeray.

Benchimol, V. (Producteur). (2012). Reconquérir les rues avec Nicolas Soulier. Repéré à <https://www.youtube.com/watch?v=sZRd9hp3TyA&t=4s>

Benevolo, L. (2000). *Histoire de la ville*. Marseille: Parenthèses.

Benoît, M., et Gratton, R. (1991). *Pignon sur rue les quartiers de Montréal* (2e éd.). Montréal: Guérin.

Blanc, N., et al (2008). *L'investissement habitant des lieux et milieux de vie : une condition du renouvellement urbain ? Étude prospective France, États-Unis, Russie, Pays-Bas,*

Allemagne. Centre National de la Recherche Scientifique, Research Gate. Repéré à <https://www.researchgate.net/publication/281025679>

Bourdin, A. (2009). *Du bon usage de la ville*. Paris : Descartes.

Castells, M. (2001). *La société en réseaux : l'ère de l'information* (Nouv. éd. éd.). Paris: Fayard.

Castex, J., Cohen, J.-L., et Depaule, J.-C. (1995). *Histoire urbaine, anthropologie de l'espace*. Paris: CNRS.

Castex, J., Depaule, J.-C., et Panerai, P. (1977). *Formes urbaines : de l'îlot à la barre*. Paris: Dunod.

Centre d'écologie urbaine de Montréal. (2015). Transforme ta ville II : Les citoyens invités à démontrer leur amour pour leur ville. Repéré à <http://www.ecologieurbaine.net/fr/15-documentation/communiqués/88-transforme-ta-ville-ii-communique>

Chanez, A., et Lebrun-Paré, F. (2015). Villeray en transition : initiatives citoyennes d'appropriation de l'espace habité ? *Cahier de recherche sociologique*, 58. id.erudit.org/iderudit/1036210ar doi:10.7202/1036210ar

Culture Montréal. (s. d.). Faire la place – les arts et l'espace public : création, diffusion et appropriation. Repéré à : <https://culturemontreal.ca/faire-la-place-les-arts-et-lespace-public-creation-diffusion-et-appropriation/>

Demain la ville. (2015). Et si la ville du futur était celle du « chill » ? Repéré à <http://www.demainlaville.com/et-si-la-ville-du-futur-etait-celle-du-chill/>

Dessureault, S. (2014). Des citoyens se réapproprient les trottoirs. *Le 24h*. Repéré à : <http://www.24hmontreal.canoe.ca/24hmontreal/actualites/archives/2014/05/20140530-091349.html>

Dubois, M., Marmen, P., Gallant, C., et Neumann, E.-M. (2005). Étude typomorphologique de l'arrondissement du Sud-Ouest. Repéré à http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arr_so_fr/media/documents/Second_extrait_typomorpho.pdf

Faire Montréal. (2014). Transforme ta ville. Repéré à <https://fairemtl.ca/fr/transforme-ta-ville>

Gehl, J. (1971). *Life between buildings : Using public space*. Washington, DC : Island Press

Gehl, J. (2012). *Pour des villes à échelle humaine*. Montréal: Éditions Écosociété.

Gehl, J. et Gemzoe (2004). *Public Spaces & Public Life, Copenhagen*. Copenhagen :The Royal Academy of Fine Arts School of Architecture Publishers.

Grondin, J. (2006). *L'herméneutique*. Paris : Presses universitaires de France

Hohenberg, P. M., et Lees, L. H. (1992). *La formation de l'Europe urbaine, 1000-1950*. Paris: Presses universitaires de France.

Husserl, E. (2010) *L'idée de la phénoménologie : Cinq Leçons*. Paris : PUF

Ion, J., Franguiadakis, S., et Viot, P. (2005). *Militer aujourd'hui*. Paris: Autrement.

Jacobs, A. B. (1993). *Great streets*. London, England ; Cambridge, MA: MIT Press.

Jacobs, J. (2012). *Déclin et survie des grandes villes américaines*. Marseille: Parenthèses.

Journal de Montréal. (2015). Villeray vers 1918. Repéré à <http://www.journaldemontreal.com/2015/11/14/villeray-vers-1918>

Kaufmann, V. (2014). *Retour sur la ville : motilité et transformations urbaines* (Première édition. éd.). Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.

Lefebvre, H. (2009). *Le droit à la ville* (3e édition éd.). Paris: Economica Anthropos.

Linteau, P.-A. (2007). *Brève histoire de Montréal* (Nouv. éd. augm. éd.). Montréal: Boréal.

Lucchese, V. (2017). La société tend à s'organiser comme un cerveau. *Usbek&Rica*.

Lynch, K. (1998). *L'image de la cité*. Paris : Dunod

Marsan, J.-C. (1974). *Montréal en évolution : historique du développement de l'architecture et de l'environnement montréalais* (Deuxième édition. éd.). Montréal: Fides.

Marsan, J.-C. (2012). *Montréal et son aménagement, vivre la ville*. Montréal : Presses de l'université du Québec

Merleau-Ponty, M. (1971). *Phénoménologie de la perception*. Paris : Gallimard

Merlin, P., et Choay, F. (1988). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Paris : PUF

Mervis, C., et Rosch, E. (1981). Categorization of natural objects. *Annual Review of Psychology*.

- Meyor, C. (2007). Le sens et la valeur de l'approche phénoménologique. *Recherches qualitatives, Hors Série – numéro 4* 103-118. Repéré à http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v4/meyor.pdf
- Migneault, R. (2015). Citoyens en marche pour transformer et s'appropriier notre ville ! *Novae*. Repéré à : <https://novae.ca/2015/12/citoyens-en-maer-notre-ville/>
- Montréal, V. d. (2008). Plan de Transport. Repéré à http://servicesenligne.ville.montreal.qc.ca/sel/publications/PorteAccesTelechargement?lng=Fr&systemName=68235660&client=Serv_corp
- Montréal, V. d. (2014). Profil sociodémographique de l'Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Repéré à http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_SOCIODEMO_VILLERAY.PDF
- Moreno, C. (2015). Urbanisme tactique : réinventer la ville autrement. Repéré à <http://www.latribune.fr/regions/smart-cities/la-tribune-de-carlos-moreno/urbanisme-tactique-reinventer-la-ville-autrement-486245.html>
- Ouimet, M. (2013). Villeray–Saint-Michel-Parc-Extension : Les trois planètes. *La presse*. Repéré à <http://plus.lapresse.ca/screens/4e95-e15c-52717023-8a46-4680ac1c6068%7C3~D0FZA.A9YN.html>
- Prost, R. (1992). *Conception architecturale : une investigation méthodologique*. Paris: Éditions l'Harmattan.
- Roberge, M. (1995). *Enquête orale : Trousse du chercheur*. Québec: Laboratoire d'ethnologie urbaine, Faculté des Lettres, Université Laval .
- Rosch, E., et Lloyd, B. (1978). *Cognition and categorization*. Hillsdale, N.J.: L. Erlbaum.
- Soulier, N. (2012). *Reconquérir les rues : exemples à travers le monde et pistes d'actions : Pour des villes où l'on aimerait habiter*. Paris: Ulmer.
- Spontaneous Interventions. (2013). Design Actions for the Common Good. Repéré à <http://www.spontaneousinterventions.org/project>
- Terrin, J.-J., & Marie, J.-B. (2011). *Le piéton dans la ville : l'espace public partagé = Walking in the city : sharing public space : Amsterdam, Copenhagen, Lausanne, London, Lyon, Paris, Wien*. Marseille: Parenthèses.